

# La revue catholique des idées et des faits

## SOMMAIRE

Les deux politiques

Essai sur les origines diplomatiques de l'Etat Indépendant du Congo

Réponse à M<sup>e</sup> Frédéric Eickhoff

Allocution du Bâtonnier

En quelques lignes...

L'héritage de George V

Le surpeuplement des universités et le chômage des intellectuels

La République de la Province

Hilaire BELLOC

Frédéric EICKHOFF

Xavier CARTON de WIART

Thomas BRAUN

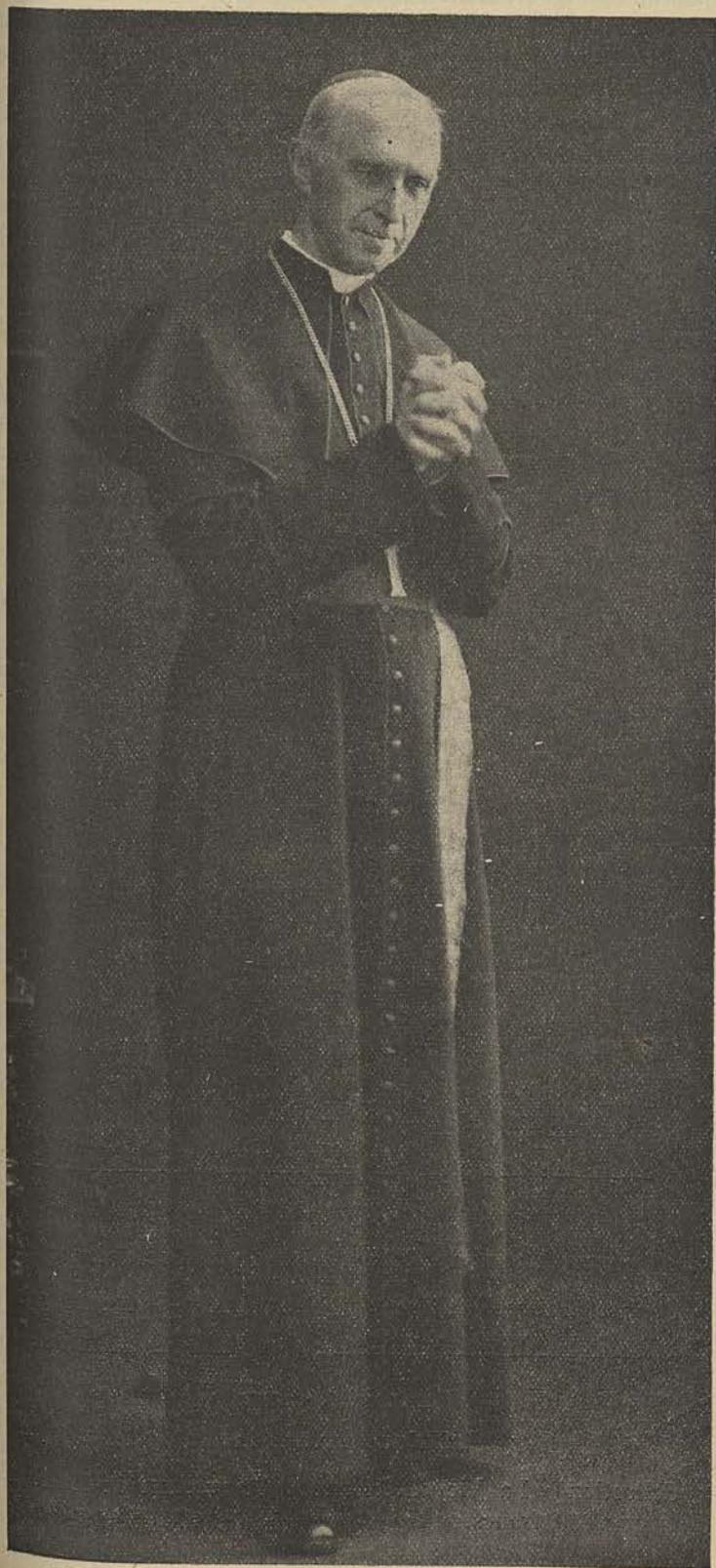
\* \* \*

Charles d'YDEWALLE

Fernand DESONAY

Jacques FOURCADE

Les idées et les faits : Chronique des idées : « Annuaire des Missions catholiques au Congo belge », Mgr J. Schyrgens.



Dix ans déjà... Et sa gloire n'a fait que grandir durant cette décade. Loin de lui nuire, le recul augmenta le rayonnement de celui dont le maréchal Foch disait qu'il était la plus belle et la plus noble figure de notre temps. Incarnation de la conscience universelle à un moment de l'histoire, le cardinal Mercier restera comme un sommet d'humanité. Et si, comme nous l'espérons avec tant d'âmes qui depuis sa mort recourent à son intercession, le Christ et son Eglise lui confèrent un jour l'auréole des saints, ce savant, cet évêque, ce prince de l'Eglise, apparaîtra vraiment comme la plus haute personnalité de l'époque très troublée qu'il domina.

Daigne le Ciel hâter l'heure de cette consécration définitive dont l'éclat rejaillira autant sur notre pays que sur l'Eglise tout entière...

\* \* \*

Quant on réfléchit aux éléments dont était fait le remarquable prestige du cardinal Mercier, on découvre d'abord, semble-t-il, derrière cette majesté de stature et d'allure qui en imposait tellement à quiconque l'approchait, un amour extraordinaire de la Justice, passion qui paraît bien avoir été la « qualité » dominante de notre héros. Si cet amour de la Justice lui ménagea plus d'une épreuve douloureuse, il lui permit, lors de l'injuste agression de 1914, de donner sa pleine mesure. Sa voix s'éleva et trouva des accents qui firent vibrer l'univers tout entier. Le cardinal Mercier sut « toucher » ce que tout homme civilisé porte inné en lui : le besoin, le goût de la Justice. « Pendant quatre ans — écrivait M. Léon Bérard — sa pensée de philosophe et son cœur d'apôtre ont gouverné comme un diocèse sans nom et sans frontières qui aurait réuni les esprits droits et les âmes justes de tout l'univers. Il demeure pour nous un des plus purs héros de la civilisation occidentale. » Et quel qu'ait été dans l'affreuse conflagration qui mit l'Europe à feu et à sang, le rôle de certaines puissances occultes pour lesquelles la vie humaine n'est qu'un atout dans un jeu intéressé, celui de l'archevêque de Malines, défenseur de la Cité, vengeur du Droit et apôtre de la Justice, a donné aux souffrances, aux sacrifices et à l'immolation de millions d'hommes, causés peut-être en partie par d'infâmes machinations et d'horribles calculs, une splendeur magnifique et un mérite immortel.

« Le droit contre la force, l'idée contre le fait, la foi contre l'orgueil, le Cardinal a représenté tout cela à l'heure la plus tragique de la vie de l'humanité. » (M. André Tardieu.)

On a même pu croire un moment — comme l'écrivait notre ami Hilaire Belloc en 1924 — que le cardinal Mercier avait « tué la Prusse » pour de bon. Hélas ! les erreurs et les fautes commises après la victoire ont rallumé le peu de feu qui couvait

encore sous la cendre et permis une renaissance dont les flammes montent sous nos yeux, plus hautes et plus menaçantes que jamais, au point qu'il est de plus en plus à craindre qu'elles ne remettent, demain, le feu à cette Europe où la voix de Mercier avait pratiquement rendu impossible « la réviviscence d'une Prusse, puissance de proie »...

Et cette paix gâchée et perdue par des hommes d'Etat inférieurs à leur tâche, rendra plus vrai encore cet autre jugement de Belloc : « Dans ce qui restera d'histoire de notre époque, dans quelques siècles, très peu de noms émergeront. En tête viendra celui du Primat de Belgique ».

\* \* \*

Quand on écrira, plus tard, dans quelque cinquante ans, une vraie « vie du cardinal Mercier », on s'apercevra combien cette haute intelligence, cet ascète et ce contemplatif, cet homme sans cesse préoccupé « d'adhérer à Dieu » et perdu dans la Trinité Sainte, fut toujours en « prise directe » sur la réalité la plus actuelle et la plus immédiate.

Il est difficile, il n'est même pas possible d'être plus de son temps que ne l'était le grand Cardinal. Et ce fut un autre secret de son merveilleux prestige, que cette « actualité » surprenante. *Apôtre de Jésus-Christ*, aimant passionnément les hommes au milieu desquels il vivait, il est allé de toute son âme aux besoins de ces hommes-là. Besoin spirituel d'abord. Et le secret de sa restauration thomiste ne serait-il pas à chercher dans cette préoccupation de donner à l'esprit moderne, proie d'un progrès inouï des sciences positives, une philosophie capable d'intégrer ces découvertes étonnantes?

.....

\* \* \*

Prestige! Et qui, depuis son professorat au Petit Séminaire à Malines jusqu'à l'apothéose de funérailles nationales, alla toujours grandissant. C'est que la caractéristique du Cardinal fut un équilibre vraiment extraordinaire de qualités et de vertus rarement réunis dans un même homme. Il y eut de plus profonds penseurs et de plus grands hommes d'action, il y eut des politiques plus géniaux et des saints aux faits et gestes plus héroïquement éclatants, mais le monde ne vit pas souvent réunis un ensemble de dons exceptionnels aussi variés et aussi heureusement harmonisés par une longue ascèse, tels que ceux qui donnaient au cardinal Mercier cette personnalité incomparablement séduisante et conquérante, simple et majestueuse, rayonnante et édifiante dont le souvenir se transmettra de génération en génération...

La mort du roi George V illustre une nouvelle fois la formidable puissance de « l'ordre anglais ». Société aristocratique dont la « Crown » est le clef de voûte, plus symbolique d'ailleurs qu'agissante, dans le sens d'une intervention directe du souverain dans la conduite des affaires publiques, la Grande-Bretagne est le peuple le plus unifié qui soit. Le Roi y incarne réellement la nation. Il y couronne un système social d'une solidité sans égale. Les mots « démocratie » et « parlementarisme », tels que nous les comprenons de ce côté-ci de la Manche, n'ont évidemment rien à voir avec les institutions anglaises. La Grande-Bretagne est « autre » que nous. C'est une réplique de Carthage, affirment de bons historiens. Le certain, c'est que l'édifice anglais forme une masse bien imposante et que parmi les avantages de son régime aristo-

cratique il y a celui de cette incarnation de l'âme nationale dans un Roi qui personnifie tout ce que le mot *British* signifie pour un Anglais. Avantage de toute monarchie, d'ailleurs, que cet être en chair et en os proposé à l'amour de tous ceux qu'unissent les liens d'une patrie commune. Mais en Angleterre, le Roi, la Famille royale, c'est pour la masse du peuple — cette masse de *sentimentaux*, dont parle Chesterton — la vie visible de la Patrie, comme une partie de la vie de tout foyer, de tout citoyen britanniques. Si, dans la classe dirigeante, — les *cyniques* de Chesterton — on parle (car tout s'y dit, et alors plus réel et plus vrai que partout ailleurs, mais très peu, presque rien ne s'écrit) de la Famille royale ouvertement et en toute liberté, la presse et le *man in the street* transposent tout ce qui touche à la *Crown* et à la *Royal Family* sur un plan irréel, quelque peu féérique, assez puénil, très spectaculaire, incroyablement factice, mais un plan où s'exerce, souverainement efficace, l'action vivifiante et unifiante de la Dynastie. Quel ciment puissant que la Couronne d'Angleterre!

\* \* \*

Et comment ne pas déplorer amèrement en face de cette solidité sociale et politique, de cette tradition séculaire qui, si elle a dépassé son apogée et si elle connaît la décadence — de bons juges l'affirment! — était toujours la plus formidable puissance mondiale, comment ne pas déplorer la lamentable instabilité politique française! Quel affreux gâchis! Quel régime dissolvant et corrodant! Et comme il faut souhaiter la réaction française qui mettrait un terme à ces gouvernements éphémères, à cette corruption profonde, à cette instabilité — la III<sup>me</sup> République en est à son 100<sup>me</sup> gouvernement en 66 ans!... — qui risque de livrer une nouvelle fois le plus beau pays du monde, à la plus sanglante des invasions...

VIENNENT DE PARAÎTRE

Aux Éditions Grasset

HENRI LAVACHERY

Ile de Pâques

Un volume de notre collection « Aventures et Voyages », in-16 Jésus, illustré de nombreux croquis dans le texte, de cartes et de 52 pages hors texte en héliogravure, 18 francs.

ROBERT NEUMANN

Sir Basil Zaharoff, le roi des Armes

traduit de l'allemand par Denise van Moppes. Un volume in-8<sup>o</sup> couronne, 15 francs.

Marquise DE MONTCALM

Mon Journal, pendant le premier ministère de mon frère

Préface de Sébastien Charléty. Un volume in-8<sup>o</sup> écu, 25 francs.

L'Abbé VIOLLET

L'Enfant devant la vie

Collection « La Vie chrétienne ». Un volume in-16 double-couronne, 10 francs.

# Les deux politiques

La force de la position de l'Angleterre, dans l'effort de ce pays pour détruire l'Italie nouvelle, réside dans l'admirable organisation de la propagande anglaise tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. La faiblesse de cette position réside, en ce moment, dans une hésitation, exceptionnelle chez elle, entre deux politiques principales : celle de s'en prendre immédiatement à l'Italie et celle de remettre le véritable combat à quelques années et de s'y préparer dans l'intervalle. Une troisième politique serait possible, mais elle a trop peu de chances en ce moment pour mériter qu'on l'examine, encore que les esprits sages en reconnaissent le prix. Cette troisième politique envisagerait une réconciliation avec l'Italie.

Quant au côté « propagande » de l'affaire, il fut à peu près parfait. La propagande domestique, elle, fut absolument parfaite. Personne, en Angleterre, ne fut autorisé à entendre la vérité. Quand on peut dire cela d'une propagande, on lui décerne le maximum possible d'éloges.

Le meilleur exemple de la perfection de cette propagande est fourni par les récentes propositions de paix (le plan Laval-Hoare). Demandez à n'importe qui, en Angleterre, ce que furent ces propositions et la réponse sera aussi unanime qu'invariable : « Elles furent complotées à Paris par le gouvernement français et acceptées avec répugnance par l'Angleterre, et cela à cause d'une « fuite » dans la presse française qui nous força la main. » Or, en vérité, ces conditions de paix furent élaborées à Londres par les politiciens anglais et elles ne furent acceptées qu'à contre-cœur par les Français qui les estimaient insuffisantes pour l'Italie.

Pour ce qui est de la « fuite », tout le plan fut exposé dans le *Times* du 5 décembre (p. 15, col. 3), quatre jours avant cette « fuite » imaginaire dans la presse française. Mais notre propagande intérieure fut tellement parfaite qu'elle fit oublier à notre public anglais que les propositions en question avaient paru dans le *Times* sous le titre : « Le plan anglais ! » Embrouiller et embobiner sur une pareille échelle est un triomphe. Il paraît incroyable que le public anglais ait pu être rendu aveugle à l'égard d'un exposé en grands caractères, crevant les yeux, pendant quatre jours, dans le principal journal officiel du pays. Et pourtant il en fut ainsi. La propagande n'a rien fait de mieux à notre époque.

Cette propagande fut tout aussi heureuse en matière de bombardements aériens. Le fait que le gouvernement britannique défendit la légitimité des bombardements aériens quand tout le monde voulait les proscrire fut pratiquement supprimé avec un plein succès en ce qui concerne la conscience publique. Et une impression a été créée : que les Italiens choisissent plus particulièrement les hôpitaux comme objectifs de leurs bombardements aériens. Notre propre bombardement aérien des indigènes au delà de la frontière nord-ouest de l'Inde a été passé sous silence et comme il n'y avait pas d'enthousiastes infirmiers volontaires anti-anglais pour signaler les enfants, les femmes et les hommes de cette région atteints par ces bombardements, aucune comparaison ne fut faite avec des cas abyssins...

Pour ce qui est de savoir si la propagande anglaise aux Etats-Unis a déjà réussi, il est impossible d'en juger de ce côté-ci de l'Atlantique. Probablement que oui, mais impossible d'en être certain parce que personne d'entre nous ne connaît la nature de l'opinion américaine en la matière, pas plus d'ailleurs qu'en n'importe quelle autre matière. Les Etats-Unis sont pour nous, Anglais, une nation étrangère et c'est perdre son temps que de le passer en suppositions à ce propos.

Quant au Continent européen, on pourrait dire que notre propagande anglaise y a échoué, si d'aventure quelqu'un l'avait prise au sérieux. Mais comme personne ne la prit au sérieux, inutile de nous en faire à ce sujet. Personne n'ignore, en Europe, que toute l'affaire abyssine est une lutte entre l'Angleterre et l'Italie pour la maîtrise en Méditerranée orientale. Personne, en Europe, ne prête la moindre attention au verbiage à propos des Ethiopiens martyrisés et de l'ogre Mussolini. Où notre propagande anglaise fut heureuse en Europe, ce fut en donnant l'impression que la Société des Nations pourrait à l'avenir servir pour la défense des Tchécoslovaques contre les Allemands. Elle réussit aussi, dans une certaine mesure à diviser les Français, plus même qu'il n'est normal pour eux. Les Français forment toujours deux camps opposés, aussi équilibrés que possible, sur tous les problèmes d'importance vitale pour eux. C'est leur manière à eux de réaliser leur destinée. Et en considérant les excellents résultats ultimes pour la civilisation obtenus par les guerres de religion livrées en France et par d'autres révolutions et contre-révolutions françaises, on ne peut dire que la manière soit mauvaise, encore qu'elle soit très onéreuse. En l'occurrence, notre propagande a notablement accru les divisions intérieures françaises. Il est presque certain, toutefois, que ces querelles françaises actuelles se termineront, comme toujours, par la victoire des forces nationales. En tout cas, il fallait être fou pour croire un seul instant que les Français se feraient tuer pour sauver la maîtrise anglaise en Méditerranée orientale. C'est là notre affaire et non la leur.

Voilà pour la propagande. Elle fut bien faite et continue à être bien faite. C'est d'ailleurs ce que nous, Anglais, faisons de mieux.

Mais quant aux bases de notre politique, c'est une autre affaire. En cette matière, la division règne et donc l'hésitation. Deux écoles sont aux prises et à l'heure où j'écris aucune ne s'est encore imposée à l'autre.

\* \* \*

Les uns disent : « Si nous vidons la querelle une fois pour toutes et si nous provoquons la bataille maintenant, nous sommes tenus de gagner et le danger sera écarté pour de bon. L'avion n'est pas un adversaire sérieux pour le cuirassé, même pas quand il collabore avec les bateaux extra-rapides et avec les sous-marins. Ne nous laissons pas effrayer par des épouvantails. Allons-y hardiment et finissons-en avec les Italiens. Après tout, qu'est-ce que l'Italie comparée à l'Angleterre ?

» Et le moyen le plus rapide pour en finir est d'étrangler l'Italie

par un embargo sur le pétrole, précisément alors que l'Italie commence à en manquer. Que si cela devait conduire l'Italie à nous attaquer, tant mieux pour nous! Et pour ce qui est du danger de voir le conflit s'étendre à d'autres nations, qu'importe! Nous, Anglais, sommes en sécurité chez nous et en sécurité partout ailleurs grâce à la protection de notre flotte et à l'admirable unité de notre peuple. »

Telle est l'attitude de l'une des écoles en présence et elle a de forts arguments plaidant pour elle. Après une lutte très vive, elle l'emporta, dernièrement, grâce à la campagne populaire, supérieurement organisée et conduite par lord Cecil.

Victoire temporaire, toutefois. L'autre école est toujours là et son influence est grande sur ceux qui décident en fin de compte. Cette autre école propose de conclure une trêve avec l'Italie, parce qu'elle ne croit pas qu'une tentative immédiate pour détruire cette rivale doive être nécessairement — et *a fortiori*, aisément — victorieuse.

Cette école redoute la situation en Egypte, et plus encore la situation en Palestine, dont elle ne parle d'ailleurs jamais. Elle considère comment nos ressources ont été tendues à l'extrême. Elle redoute l'issue, les choses étant ce qu'elles sont, d'une lutte entre l'avion et le cuirassé. Elle ne croit pas que si l'Angleterre provoquait en ce moment une guerre avec l'Italie, nous pourrions empêcher cette guerre de s'étendre.

Elle plaide en faveur d'une attente permettant de respirer, intervalle pendant lequel l'Angleterre pourrait s'armer contre les menaces nouvelles et réformer l'ensemble de ses plans stratégiques dans le but spécial d'une bataille grandiose en Méditerranée d'ici quelque cinq ans. « Avec nos ressources — prétend cette deuxième école — le résultat est certain, à condition d'avoir le temps de nous préparer. De plus, le temps travaille pour nous. Le régime exceptionnel existant en Italie ne peut durer. Il s'affaiblira de plus en plus pendant les années à venir. »

Et la première école de répondre : « Bien des choses peuvent se passer en cinq ans. Si nous savons où nous sommes en ce moment, nous n'avons aucune idée où nous en serons dans cinq ans. Il se peut que d'ici là se forme en France un gouvernement national fort (ce qui serait fatal pour tous nos projets) et, d'autre part, nous sommes assez forts, en ce moment, pour nous attaquer au problème sans délai. Donc, allons hardiment de l'avant et acculons l'Italie à l'écroulement sans guerre ou à nous attaquer et à être écrasée par nous. »

Ces deux écoles politiques constituent en ce moment les forces réelles à l'œuvre. Tout le reste n'est que du tape-à-l'œil. Jusqu'à présent aucune de ces deux écoles ne l'a emporté sur l'autre, mais ce sera pour très bientôt. Quand ces lignes paraîtront nous saurons sans doute qui — de la première ou de la seconde — imposera sa politique à la Grande-Bretagne, une politique dont nos vies comme nos biens à nous tous, Anglais, dépendront...

HILAIRE BELLOC.

---



---

## CATHOLIQUES BELGES

abonnez-vous à

La revue catholique  
des idées et des faits

---



---

## Essai sur les origines diplomatiques de l'État indépendant du Congo<sup>(1)</sup>

« Il faut une colonie à la Belgique. »

Ces mots gravés sur une pierre ramenée d'un voyage en Grèce furent remis à Frère-Orban en 1863 par le prince Léopold, héritier du trône.

Donner à son pays, la Belgique, une colonie, tel fut un des buts principaux des efforts de Léopold II.

Il y tenait de tout son être.

De cœur parce qu'il aimait son pays, d'esprit parce qu'il estimait que si le destin, la Providence l'avait fait naître roi des Belges, il avait le devoir de veiller à leur bien-être, à leur prospérité, tant pour le présent que pour la préparation de l'avenir.

La raison lui dictait la création d'une possession où la Belgique manufacturière, à population dense, pourrait se procurer les matières premières et écouler ses produits finis.

Si les nécessités belges poussaient le Roi à rechercher une colonie, ce fut également une certaine tradition qui l'y poussa.

Rappelons-nous combien les Belges furent toujours aventureux voyageurs. Aucun coin du monde où l'on ne trouve la trace de leur passage.

« Donnez-moi des Belges! » demande saint François-Xavier parlant à l'évangélisation des mondes païens.

Dois-je rappeler le succès de la Compagnie des Indes, les exploits de nos corsaires quittant Ostende ou d'autres points de la côte?

Que de villes, aux Etats-Unis d'Amérique du Nord, doivent leur origine à nos Wallons, à nos Flamands! Que de Belges s'illustrèrent ou combattirent sous l'Ancien Régime dans les armées françaises, autrichiennes, espagnoles!

Qui nous fera l'histoire, que dis-je, l'épopée des Belges à l'étranger?

Il est bon de se rappeler ces hauts faits. Et Léopold II sûrement les connaissait. Il n'aurait certes pas entrepris son œuvre s'il n'avait pu faire appel à cet esprit aventureux qui caractérise certains de ses sujets.

Nos industriels sentaient peut-être un peu confusément un besoin d'expansion, mais ne se rappelaient plus que leurs pères y avaient été habitués.

Sous l'Empire, la France entière avait connu nos produits. Lors de notre réunion à la Hollande, ce dernier pays n'avait-il pas été avec ses colonies asiatiques un excellent débouché pour nos produits?

Aussi est-ce immédiatement après la Révolution de 1830 que certains de nos industriels cherchèrent à écouler leurs marchandises dans pays lointains récemment ouverts au commerce avec l'Europe. Ne vit-on pas déjà un bateau-exposition faire un périple autour de l'Afrique dans le but de faire connaître nos produits nationaux et essayer de créer des comptoirs?

(1) Discours prononcé à la Séance solennelle de rentrée de la Section de Droit colonial et maritime de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, le 18 janvier 1936. Ce discours fut suivi de la Réponse de M<sup>e</sup> XAVIER CARTON DE WIART et d'une Allocution de M<sup>e</sup> THOMAS BRAUN, bâtonnier de l'Ordre des Avocats, que nous publions également.

Léopold I<sup>er</sup> lui-même, de sa cassette personnelle, encouragea de pareilles tentatives.

Notre consul à Alexandrie, M. Blondeel, tenta de s'introduire en Abyssinie. Au Guatemala, en 1841, plusieurs centaines de Belges s'établirent en colons. Au Brésil, même expérience. Toutes avortèrent, faute de moyens financiers ou d'entente. Même l'Océanie fut l'objet d'attention de certains de nos nationaux. Comment ne pas rappeler les expéditions aux îles Fidji et aux îles Salomon?

Mais notre opinion publique et même la plupart de nos dirigeants ne savaient pas que gouverner c'est prévoir. Que la Belgique, tôt ou tard, de par sa situation géographique ou son économie, allait jouer un rôle hors de proportion avec son importance territoriale, ne venait à l'esprit de personne.

Il nous a fallu près d'un siècle pour nous ouvrir aux grands problèmes internationaux.

Est-ce parce que sous l'Ancien Régime nous servions de monnaie d'échange lors des tractations des grandes puissances? Est-ce parce qu'annexés à la France l'Empire s'était chargé de conduire notre politique extérieure?

En 1814, ce fut la Hollande, sous l'étiquette des Pays-Bas, qui dirigea nos rapports avec l'étranger.

Léopold II profita de ces expériences antérieures plutôt malchanceuses. Etant prince héritier, éloigné de la politique active par un père autoritaire et trop sage, il voyagea beaucoup. Il ne craignit nullement les fatigues de voyages lointains.

Dès 1854, il visita l'Égypte, la Terre Sainte, l'Asie Mineure, la Grèce et la Sicile.

En 1864, il se rendit aux Indes anglaises et néerlandaises et jusqu'en Chine, il visita Singapour, Hong-Kong et Canton, et cela non pas en prince, mais avec l'esprit d'un homme d'affaires, profitant de sa qualité pour interroger en vue d'en faire profiter l'industrie belge, tous ceux qui l'approchaient.

La première tentative sérieuse et d'envergure pour l'obtention d'une colonie furent les démarches faites pour l'achat des Philippines appartenant à l'Espagne. Celle-ci se débattait dans l'anarchie politique.

Malheureusement pour nous, la monarchie remplaçant la République espagnole et consolidant la situation intérieure de ce pays mit fin aux espoirs de Léopold II, qui se tourna vers la *terra ignota* par excellence d'alors : l'Afrique.

Remarquons que Léopold II quant au but à atteindre n'avait aucune idée préconçue. Serait-ce une colonie proprement dite qu'il créerait? Serait-ce un pays ou une zone sous protection ou sous influence belge? Serait-ce un simple comptoir ou une série de factoreries?

Aussi le verrons-nous plus tard agir aussi bien et sous des formes totalement différentes en Afrique centrale et en Chine.

### Conférence géographique de Bruxelles

La science géographique, bien peu avancée surtout quant à la connaissance de l'Asie et de l'Afrique, fit des progrès prodigieux au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

En effet, vers ce temps, ne vit-on pas Livingstone s'engager au cœur de l'Afrique et s'y perdre?

L'opinion publique se passionnait pour les grandes découvertes territoriales ou géographiques. Deux journaux, le *New-York Herald* et le *Daily Telegraph* envoyèrent Stanley à la recherche de Livingstone.

Le côté puritain du caractère anglo-saxon y trouvait également son aliment.

Livingstone, explorateur et pasteur, n'oubliait pas, tout en

voyageant, sa mission de ministre, spécialement en agissant contre la traite arabe. Depuis le début du siècle, l'Angleterre n'avait-elle pas renoncé à l'esclavage dans ses colonies?

A cette époque et suivant en cela l'opinion publique (le voyage de Stanley commença en 1874 à Zanzibar et finit à l'embouchure du Congo en 1877), Léopold II convoqua à Bruxelles une « Conférence géographique » où furent invités tous les explorateurs africains quelle que fût leur nationalité, ainsi que les géographes les plus connus.

Savait-il à ce moment que ce serait la première pierre du grand empire qu'il allait fonder? On ne peut l'affirmer.

Cependant nous ne pouvons passer sous silence l'intervention de Banning lors d'une réunion préparatoire des délégués belges quelques jours avant l'ouverture de la Conférence, en faveur d'une zone d'influence à réserver pour chaque nation.

« Chaque nation, disait-il, agit dans la sphère correspondant à ses intérêts politiques et coloniaux et une association se serait formée entre elles pour s'appuyer réciproquement et faciliter la pénétration de leurs voyageurs et agents. L'idée d'un futur partage de l'Afrique était au fond de cette combinaison, la pensée internationale était coordonnée à l'action nationale. »

Ce projet, qui avait la sympathie secrète de Léopold II, effaroucha les autres délégués belges qui menacèrent de quitter la délégation, et par conséquent fut rejeté.

Les Sociétés géographiques les plus représentatives s'empressent d'envoyer à Bruxelles leurs délégués, tels que sir Rutherford Alcock, sir Bartle Frère, F. A. Grant, Cameron, pour l'Angleterre; le baron de la Roncière, le marquis de Compiègne et M. de Quatrefoies, pour la France; le baron von Richthofen, Nachtigal, Schweningfurth et Rohlf, pour l'Allemagne; Lux, pour l'Autriche; Négri représentait l'Italie. Quant à la Belgique, le Roi avait provoqué la création d'un comité qui délégua notamment le baron Lambermont, Emile Banning, Emile de Borchgrave.

Ce fut le Roi qui prononça le discours d'ouverture et définit le but, le programme de la Conférence qui cadrerait si bien avec un certain caractère philanthropique qu'on rencontrait en cette période d'apogée du libéralisme.

« Le sujet, disait-il, qui nous réunit aujourd'hui est de ceux qui méritent au premier chef d'occuper les amis de l'humanité. Ouvrir à la civilisation la seule partie du globe où elle n'ait pas encore pénétré, percer les ténèbres qui enveloppent des populations entières, c'est, j'ose le dire, une croisade digne de ce siècle de progrès, et je suis heureux de constater combien le sentiment public est favorable à son accomplissement; le courant est avec nous.

» La Belgique centrale et neutre est tout indiquée pour être le quartier général d'une pareille entreprise humanitaire, car elle est satisfaite de son sort ».

Le plan de la Conférence comportait :

1<sup>o</sup> Désignation précise des bases d'opération qu'il importe d'acquiescer tant sur la côte de Zanzibar qu'à l'embouchure du fleuve Congo;

2<sup>o</sup> Désignation des routes à ouvrir vers l'intérieur et des stations hospitalières scientifiques et pacificatrices à organiser comme moyen d'abolir l'esclavage, d'établir la concorde entre les chefs et leur procurer des arbitres justes et désintéressés.

3<sup>o</sup> Création d'un Comité international et central et de Comités nationaux pour poursuivre l'exécution commune, en exposer le but au public de tous les pays et faire au sentiment charitable un appel qu'aucune bonne cause ne lui a jamais adressé en vain.

Le Congrès se mit à l'ouvrage.

Il reconnut la nécessité de fonder en Afrique des postes à double caractère, hospitalier et scientifique.

Ces postes, établis sur la côte et ultérieurement à travers l'Afrique sur une ligne allant d'un océan à l'autre, aideraient les explorateurs, leur serviraient de base de départ, de ravitaillement et de repos.

Ces postes rayonnant autour d'eux étudieraient la région environnante à tous les points de vue pouvant intéresser la science. Toutefois, comme on prévoyait pour ces établissements de fortes dépenses, on admit qu'ils pouvaient également avoir un but commercial, en même temps qu'ouvrir les alentours à la civilisation et combattre la traite des nègres.

On décida de créer deux stations à Bagamayo, près de Zanzibar, et à Loanda, sur la côte de l'Afrique occidentale. D'autres stations seraient établies dans l'intérieur, soit à Udjiji, sur le Tanganika, à Niangwe et à un endroit situé sur le territoire d'un puissant roi nègre.

Pour exécuter ces vœux, le Congrès créa une Commission internationale, elle-même émanation des Comités nationaux.

Toutefois, comme la plupart de ses membres habitaient l'étranger, on créa un Comité exécutif composé du président et de quatre membres qui dirigeraient l'œuvre créée par la Conférence.

Ce fut Léopold II qui fut élu président.

C'est ainsi que naquit l'Association Internationale Africaine.

#### Association Internationale Africaine

L'Association Internationale provoqua la création dans les principaux pays de Comités nationaux présidés, en général, par des hommes que Léopold II avait distingués.

Le Comité Belge, réuni en assemblée constitutive le 6 novembre 1876, fut présidé par le roi Léopold II.

Composé de notables, son but fut surtout de recueillir des sommes nécessaires à l'œuvre du Roi.

Remarquons cependant que le bureau du comité national belge était composé des mêmes personnalités que le Comité exécutif de l'Association.

L'Angleterre créa son Comité national, mais comme celui de la France fortement teinté de nationalisme : les fonds recueillis servirent surtout à soutenir des expéditions nationales.

En vérité, ces comités ne donnèrent pas au point de vue subsides ce qu'on eût été en droit d'espérer.

Si la France et l'Angleterre fondèrent quelques stations sous leur propre étiquette, les autres pays, comparativement à la Belgique, n'intervinrent que fort modestement.

En 1879, la Belgique avait contribué pour 611,000 francs; la Hollande pour 14,000 francs; malgré de gros subsides gouvernementaux, l'Allemagne pour 12,000 francs, l'Autriche-Hongrie pour 13,000 francs et la Suisse pour 5,000 francs.

C'est dire, que l'idée d'une œuvre internationale n'avait pu pénétrer dans les différents pays qui avaient cependant promis leur concours.

Le Comité exécutif dont Léopold II avait assumé la présidence, pour un an, comme il le disait, centralisa l'action et les fonds. Il prit le 20 juin 1877 pour emblème un drapeau bleu avec étoile d'or au centre.

Ce signe devait-il signifier que l'Association était autre chose qu'une simple société privée?

Il est possible que Léopold II s'inspira à ce moment de l'Association Internationale de la Croix-Rouge.

L'Association voulait avant tout faire œuvre de civilisation et aider au relèvement de la condition des indigènes tant moralement que matériellement. Un des buts principaux était

la suppression de la traite des nègres qui se pratiquait dans tout le bassin du Congo; et pour cela il fallait établir des routes et des stations.

Dès le début, l'œuvre sous forme internationale fut cependant belge.

Nous avons vu que l'intervention pécuniaire de la Belgique fut prépondérante.

L'Association envoya plusieurs expéditions en Afrique, la plupart commandées par des Belges. Elle subventionna également des étrangers; citons :

- 1° 1877 et 1878, Crespel et Cambier;
- 2° Popelin et le Dr Van den Heuvel, 1879;
- 3° Raemaekers, de Becker et Demeuse, 1880;
- 4° Burdo et Roger, 1880;
- 5° Storms, 1882.

Expéditions qui toutes partent de Zanzibar et renseignent le Roi sur certaines possibilités économiques.

Toutefois, au même moment il semble que l'objectif du Roi se précise surtout lorsqu'il apprend que Stanley, vers 1877 a traversé l'Afrique de l'est à l'ouest.

A son retour, deux des délégués du Roi, le baron Greindl et Sanford, attendent Stanley à Marseille. Celui-ci écoute ses propositions, mais soupçonnant l'avenir du pays qu'il vient de traverser, préfère s'abstenir. En réalité, il voulait faire profiter son ancienne patrie de ses découvertes.

Mais l'Angleterre refuse de le comprendre. A ce moment elle était gorgée de colonies et ne voulait pas se charger d'un nouveau territoire dont la mise en valeur serait longue et onéreuse. Si les sphères officielles refusèrent donc d'examiner les propositions de Stanley, les Chambres de commerce et d'industrie s'y opposèrent également. Il semble qu'elles furent manœuvrées par certains membres influents ayant intérêt à un *statu quo* politique sur la côte atlantique de l'Afrique, qu'ils fournissaient de boissons spiritueuses et d'armes.

Peut-être Léopold II ne fut-il pas étranger à l'accueil peu enthousiaste réservé à Stanley à peu près dans tous les milieux anglais!

Celui-ci n'eut donc d'autres ressources que de se tourner vers Léopold II.

Tous deux, esprits pratiques, comprirent que, pour faire la guerre, ou pour porter la civilisation au centre de l'Afrique, il fallait beaucoup d'argent. Une entreprise au centre de l'Afrique si elle était et devait être humanitaire pouvait également « rapporter ».

Certains délégués du Congrès de Bruxelles en avaient d'ailleurs émis l'opinion.

Ne fallait-il pas prévoir d'autres ressources que les cotisations, dont la régularité était aléatoire?

Stanley n'affirmait-il pas que l'ivoire, si recherché en Europe, était en abondance au centre de l'Afrique? Il serait donc préférable de fonder une société mixte, c'est-à-dire à but à la fois philanthropique et commercial.

A ce moment, donc, Léopold II créa cette société sous le nom de « Comité d'Etudes du Haut-Congo », au capital de 1 million de francs. La constitution, chose à remarquer, eut lieu au palais de Bruxelles.

Ce fut la première forme de l'Etat Indépendant du Congo.

L'Association internationale n'avait jamais été qu'une façade pour masquer le travail effectif du Comité dirigé entièrement par Léopold II.

L'Association appelée internationale tranquillisait les étrangers ou les grandes puissances coloniales qui, elles, auraient pu avoir des ambitions sur le bassin du Congo.

Léopold II, prudent et méfiant, désirait éviter tout ennui ou complications tant internationales que nationales.

L'opinion belge elle-même s'était émue et ne désirait pas se lancer dans une aventure lointaine. Certains juristes venaient prétendre qu'une activité comme celle qu'exerçait Léopold II était anticonstitutionnelle. D'autres prétendaient que la Belgique, neutre, ne pouvait obtenir une colonie et surtout s'y intéresser.

Léopold II ne se confia jamais; même Stanley ne peut se vanter d'avoir connu les pensées de Léopold II, surtout en ce qui concerne les ambitions territoriales et moyens de parvenir à les réaliser. A un moment donné même, en Afrique, Stanley croyait être au service du Comité d'études du Haut-Congo, qui n'existait plus mais était devenu l'Association Internationale du Congo, Léopold II ayant intentionnellement, semble-t-il, omis de l'aviser d'une modification quant à la personnalité de son employeur.

Le Comité d'études du Haut-Congo fut fondé en novembre 1878. En janvier, Stanley ayant proposé un plan d'action se voit approuvé. Il s'embarque immédiatement pour Zanzibar afin d'y recruter sa fameuse escorte de Zanzibarites. Une expédition en hommes et matériel devait le rejoindre à l'embouchure du Congo.

Lors de son passage à Gibraltar, Stanley y est rejoint par Strauch porteur d'instructions plus précises, spécialement au point de vue politique et territorial. Stanley devait essayer d'acquiescer pour compte de son mandant la souveraineté des territoires du Congo et constituer une sorte de fédération d'Etats nègres.

Arrivé là-bas Stanley creuse dans le roc la route longeant le fleuve à la partie non navigable pour atteindre le Stanley-Pool et de là le centre de l'Afrique.

Malheureusement, agissant trop lentement et malgré les avertissements et les instructions de Bruxelles, il se voit devancé au Pool par Savorgnan de Brazza, qui prend possession de la rive droite du Congo. Celui-ci explorait pour compte tant du Comité français de l'Association Internationale Africaine que pour celui du gouvernement français.

Détail assez piquant : Léopold II avait envoyé personnellement au Comité français un subside de 20.000 francs, alors qu'il savait que l'exploration de de Brazza avait un but national et par conséquent pouvait créer des difficultés à sa propre œuvre. Peut-être voulait-il se ménager un argument pour plus tard? Mais il semble n'en avoir jamais parlé ou n'en avoir pas usé même lors des pénibles négociations qu'il eut à soutenir avec la France ultérieurement.

En novembre 1881, enfin, la route construite atteignait le Stanley-Pool.

Le 3 décembre, le steamer *En Avant*, amené par la route, flottait sur le Pool et Léopoldville fut fondée.

Stanley rentre en Europe pour rendre compte de sa mission et recevoir de nouvelles instructions (avril à décembre 1882).

#### Association Internationale du Congo

En 1882, le Comité d'études du Haut-Congo, société plus ou moins commerciale, se change en Association Internationale du Congo. En effet, le Congo devenant l'objet de convoitises, devait se défendre. Le Comité d'études avait une allure trop théorique; il fallait revenir à l'ancienne formule, c'est-à-dire se targuer du caractère international et humanitaire.

De plus en plus s'avérait la possibilité, et peut-être même la nécessité, de créer un Etat au centre de l'Afrique.

Deux formules se présentaient :

Léopold II préconisait l'établissement d'une confédération d'Etats nègres, tandis que Stanley, plus pratique et connaissant l'ambiance, voulait l'achat de la suzeraineté proprement dite.

Dans les deux cas les juristes posaient une objection sérieuse. Les chefs nègres savaient-ils et comprenaient-ils ce qu'ils signaient?

Lors de la constitution éventuelle d'une confédération, les rois nègres voudraient-ils vraiment abdiquer certains de leurs droits et vivre en bonne intelligence avec des voisins souvent ennemis nés?

Quant à l'abandon de la suzeraineté c'est à-dire du droit de puissance publique, était-ce réellement cela qu'ils voulaient? Les rois nègres auraient aussi bien signé leur propre condamnation à mort. Mais en pratique, et à leurs yeux, que leur demandait-on? De poser une croix au bas d'une feuille de papier, c'est-à-dire moins que rien et certainement encore moins que l'échange du sang. En guise de contre-partie, on leur donnait des fusils, de la poudre, des verroteries, c'est-à-dire tout ce qu'ils pouvaient désirer.

Qui n'aurait pas signé en pareille circonstance?

Malgré ces abus, Stanley reçut pour instructions, tant pour lui que pour ses sous-ordres, de recueillir le plus de signatures possible. Stanley le fit aux environs de Léopoldville, le lieutenant Vande Velde et le capitaine Grant Elliott dans la région du Niari-Kwilu et Hanssens au nord du Pool jusqu'aux Falls.

N'oublions pas leurs collaborateurs Van Gele, Coquilhat, Roger, Janssens, Amelot, Courtois, Wesler.

Pour plus de précautions, le Roi envoya plus tard un général anglais, Goldsmith, pour contrôler les contrats et éventuellement rectifier ceux qui n'offraient pas toutes les garanties au moins quant au texte. Il ne fallait rien laisser au hasard, et surtout sauver la forme.

Nous venons de citer le nom de Niari-Kwilu. Ce fleuve, qui prend sa source à l'ouest de Brazzaville, se dirige vers l'océan Atlantique à travers le Congo français.

Ce nom évoque la revanche de Léopold II sur de Brazza.

Rappelons que pendant que Stanley construisait tout à son aise sa route le long du fleuve Congo, de Brazza le devança sur le Pool.

Stanley avait certains principes dont il ne démordait pas. Ainsi il observait le repos du dimanche, malgré la hâte nécessaire à l'achèvement de la route.

Brazza par son occupation du Pool pouvait couper toute communication vers le nord et par conséquent l'intérieur. C'est ce que comprit immédiatement Léopold II qui donna pour instructions d'essayer de rendre cette prise de possession illusoire et sans utilité en la coupant de la mer. Deux voies y menaient : la vallée du Congo, au sud, occupée par Stanley, et au nord la vallée du Niari-Kwilu, encore inoccupée. Ce furent le capitaine anglais Grant Elliott et le capitaine belge Vande Velde qui furent chargés de cette mission délicate; ils devancèrent leurs concurrents français qui ne purent qu'enregistrer leur échec, sur le Niari-Kwilu.

Plus tard, ce territoire nous servit de monnaie d'échange. Nous dûmes le céder à la France malgré que nos hommes y eussent fondé Rudolphstad, à 40 kilomètres de l'embouchure du fleuve, et d'autres postes encore.

#### Position du Portugal et de la France

L'œuvre du Roi se développait, de nombreux postes sont créés et répandent la civilisation. Leur rendement commercial n'est pas à dédaigner.

C'est dire qu'immédiatement des compétitions se font jour et spécialement la France et le Portugal veulent prendre leur part du gâteau.

La France surtout, agissant sur les instances de de Brazza cachait mal ses appétits en prétendant que l'Association, société privée, ne pouvait acquérir aucun droit politique.

Le Portugal invoquait d'anciens droits basés sur une occupation des bouches du Zaïre-Congo, remontant au XV<sup>e</sup> siècle.

Ces revendications ne se bornaient pas à un échange plus ou moins théorique de notes de chancellerie à chancellerie, mais de Brazza avait planté le drapeau français sur la rive droite du Pool. Il prétendait même que les droits de la France s'étendaient également sur la rive gauche.

En effet, n'arguait-il pas que le traité de suzeraineté qu'il avait passé avec le roi Makoko et qui avait été ratifié par les Chambres françaises, et surtout parut à l'*Officiel*, lui accordait ce droit? Il ajoutait que ce roi possédait des sujets sur cette rive. Si cette thèse, qui d'ailleurs fut controuvée ultérieurement, avait été admise, Léopoldville serait française. La thèse de de Brazza n'était que du bluff et présentée avec mauvaise foi. Makoko n'était pas réellement roi et les sujets qu'il prétendait avoir sur la rive gauche étaient des nègres qui s'étaient enfuis suite aux mauvais traitements qu'il leur avait infligés.

Le Portugal sentant probablement que les droits qu'il invoquait pouvaient facilement être considérés comme tombés en désuétude voulut les ranimer en se les faisant reconnaître par une grande puissance.

A ce moment, il semblait que seule l'Angleterre pouvait s'intéresser aux bouches du Congo; c'est pourquoi le Portugal essaya de négocier avec elle.

Ces pourparlers longs et pénibles aboutirent au traité de Londres du 26 février 1884.

Heureusement pour le Roi et son œuvre, ce traité ne reçut aucune application.

Dès la signature, une opposition générale se manifesta tant en Angleterre qu'à l'étranger. Les parlementaires anglais, poussés par certains électeurs influents, refusèrent de sanctionner le traité. Léopold II ne semble d'ailleurs pas avoir été étranger à ce mouvement. Nous savons qu'il était en correspondance avec maints personnages influents et notamment Hutton, président de la Chambre de commerce de Manchester.

Pour sauver son œuvre, il donna à la question des bouches du Congo et son hinterland un aspect international et libre-échangiste. Il provoqua des protestations en Allemagne, en Hollande, en vertu des droits acquis par certains des nationaux de ces pays d'y faire librement le commerce. ■

Léopold II sentait à ce moment qu'il fallait jouer toutes ses cartes, et l'argument le plus sérieux qu'on pouvait lui opposer et qu'on ne se fit pas faute de présenter surtout en France, c'était que l'Association était inexistante au point de vue politique, qu'elle n'était qu'une société privée et par conséquent ne pouvait acquérir des droits publics. Pour y répondre, il fallait à tout prix se faire reconnaître comme Etat. Ce furent les Etats-Unis d'Amérique, le 22 avril 1884, qui reconnurent officiellement l'Association Internationale du Congo comme puissance amie.

Sanford, autrefois ministre des Etats-Unis à Bruxelles, un des hommes de confiance de Léopold II, fut chargé d'amener ce résultat.

C'est en présentant l'affaire sous un double angle économique et moral qu'il l'emporta.

Les Etats-Unis en retirèrent le droit d'exporter aux nouveaux territoires leurs produits sans payer de droit de douane.

Connaissant le côté religieux et moral du caractère yankee, il leur fit miroiter que le nouveau territoire serait une espèce de république dans le genre de celle de Libéria.

L'influence personnelle de Sanford fut prépondérante et il paraîtrait que les dîners fins qu'il offrit aux parlementaires américains influents, au cours desquels il leur expliquait ce que voulait le roi Léopold II, y furent pour beaucoup.

Détail assez piquant que nous citerons dès ici : s'il est exact que ce furent les Etats-Unis d'Amérique du Nord qui reconnurent les premiers le nouvel Etat, ce fut cette même puissance qui ratifia la dernière l'Acte de Berlin en 1889.

Il y a donc toujours espoir pour la ratification du traité de Versailles de 1919.

La France se montra plus conciliante à la même époque. En effet, le 23 avril 1884 Léopold II lui avait concédé un « droit de préférence si par des circonstances imprévues l'Association était amenée un jour à réaliser ses possessions ».

Ce « droit de préférence » fut, en vérité, un trait de génie de Léopold II. En soi il ne représentait rien ou pas grand'chose. Vis-à-vis de la France, c'est obtenir de celle-ci une demi-reconnaissance, car qui accepte un cadeau d'une personne doit admettre l'existence de celle-ci.

Du même coup, il intéressait l'Angleterre et l'Allemagne.

L'Allemagne pour éviter que l'Association ne devint colonie française ne fit aucune difficulté à reconnaître celle-ci le 8 novembre 1884. Bismark professait d'ailleurs à ce moment que l'Allemagne n'avait pas positivement besoin de colonies dont les frais de première installation sont toujours élevés. Il préférait un bon traité accordant à ses nationaux le droit de commercer sans entraves quelconques dans le pays convoité.

Quant à l'Angleterre, elle ne désirait pas que la France augmentât son patrimoine colonial.

#### Congrès de Berlin

La question du Congo rapprocha l'Allemagne de la France.

En effet, à ce moment l'Angleterre voyait d'un œil inquiet l'Allemagne protéger les nationaux qui s'installaient sur certaines côtes d'Afrique.

La France et l'Allemagne, pour faire pièce à l'Angleterre qui avait si peu ménagé leur susceptibilité et leurs éventuels intérêts lors du traité du 26 février conclu avec le Portugal, se mirent d'accord. Bismark convoqua quatorze puissances intéressées à une Conférence à Berlin, le 15 novembre 1884, qui se termina par la signature de l'Acte de Berlin le 26 février 1885.

Pendant la Conférence, Léopold II négocia avec Paris afin de faire reconnaître l'Association. Jules Ferry y fit preuve des qualités d'un trop habile courtier, voulant lier à un moment la reconnaissance par la France à celle du Portugal et essayant de monnayer au profit de son pays son intervention qu'il prétendait décisive auprès de la monarchie lusitanienne.

Après de grandes difficultés, la France reconnut officiellement l'Association. Celle-ci cependant devait céder la vallée du Niari-Kwilu et on fixait la frontière commune (5 février 1885).

Le Portugal fut intransigent; il voulait les deux rives, c'est-à-dire toute l'embouchure du Congo. Finalement les Puissances, qui attendaient à Berlin la fin des négociations particulières pour la reconnaissance du nouvel Etat, durent forcer la main du Portugal (14 février). Son gouvernement, pour sauver la face vis-à-vis des Chambres, se fit envoyer une sorte d'ultimatum par les puissances. L'Association recevait le nord du fleuve, sauf Cabinda et Loanda et la rive gauche à partir de Noki.

La Conférence eut principalement pour but, comme le dit d'ailleurs le préambule de l'Acte, de discuter :

« 1<sup>o</sup> Une déclaration relative à la liberté du commerce dans le bassin du Congo, ses embouchures et pays circonvoisins, avec certaines dispositions connexes;

2° Une déclaration concernant la traite des esclaves et les opérations qui sur terre ou sur mer fournissent des esclaves à la traite;

3° Une déclaration relative à la neutralité des territoires compris dans le bassin conventionnel du Congo;

4° Un acte de navigation du Congo, qui, en tenant compte des circonstances locales, étend à ce fleuve, à ses affluents et aux eaux qui leur sont assimilées les principes généraux énoncés dans les articles 108 à 116 de l'Acte final du Congrès de Vienne et destinés à régler, entre les puissances signataires de cet acte, la libre navigation des cours d'eau navigables qui séparent ou traversent plusieurs Etats, principes conventionnellement appliqués depuis à des fleuves de l'Europe et de l'Amérique, et notamment au Danube, avec les modifications prévues par les traités de Paris de 1856, de Berlin de 1878 et de Londres de 1871 et de 1883;

5° Un acte de navigation du Niger, qui, en tenant également compte des circonstances locales, étend à ce fleuve et à ses affluents les mêmes principes inscrits dans les articles 108 à 116 de l'Acte final du Congrès de Vienne;

6° Une déclaration introduisant dans les rapports internationaux des règles uniformes relatives aux occupations qui pourront avoir lieu, à l'avenir, sur les côtes du Continent africain. »

Nous n'envisagerons ici que les principales décisions.

La traite des esclaves fut formellement abolie.

La liberté de commerce et de navigation fut établie dans le bassin conventionnel dont les limites furent fixées.

Si tout le monde était d'accord pour imposer la liberté commerciale et même de navigation, la France et le Portugal cependant agirent de façon à exclure du bassin conventionnel leurs possessions.

Cette liberté commerciale comprenait l'interdiction de concéder « ni monopole ni privilège d'aucune espèce en matière commerciale ».

Tous droits d'entrée ou de transit étaient interdits.

On admit la liberté de conscience et la tolérance religieuse.

Quant à la neutralité dont la France ne voulait pas dans la conception juridique de cette époque, tout le monde se mit d'accord sur une formule précisant :

« Que les Etats ou colonies qui viendraient à se constituer dans le bassin du Congo auraient le droit de se déclarer neutres et que s'ils usaient de cette faculté leur neutralité serait reconnue par les puissances. »

Le 26 février 1886 l'Acte de Berlin fut signé.

Bismark, le prince-chancelier, qui présidait la séance, donna lecture d'une lettre du colonel Strauch adhérant au nom de l'Association à l'acte qui venait d'être signé.

A la suite de cette lecture, pour faire honneur à l'œuvre de Léopold II, on introduisit le colonel Strauch.

Ce fut la consécration de l'Etat Indépendant du Congo.

\* \* \*

Arrêtons-nous un moment et réalisons l'évolution de l'œuvre de notre grand Roi. En un court laps de temps de neuf ans, le Roi avait tiré quasi du néant un Etat quatre-vingts fois plus grand que la Belgique. La Belgique a le droit d'en être fière et si à ce moment, bien malgré elle, elle fut à l'honneur, ce fut grâce à certains de ses enfants :

Son roi Léopold II, le chef, ses collaborateurs directs en Europe : Lambermont, Banning, Strauch; en Afrique, Stanley, Hanssens, Van Gele, Janssens, Liebrechts, Thys et d'autres

encore... qui chacun dans leur sphère, faisaient figure d'hommes d'initiative et rendirent d'inappréciables services au Roi, à l'œuvre congolaise, à la Belgique.

\* \* \*

C'est au génie du roi Léopold II que la Belgique doit aujourd'hui sa belle colonie. Génie où nous sentons confusément l'influence de l'ascendance, de l'éducation, de la situation, du caractère.

Le but de Léopold II, en créant ce nouvel Etat, était la grandeur de la Belgique.

Ne représentait-il pas, Lui, le Roi, un des pouvoirs prévus par la Constitution en ce pays neutre et parlementaire? De plus, pays à situation économique spéciale, n'ayant que peu de matières premières et obligé de vivre de ses exportations.

La Belgique peut rendre grâce à la Providence de lui avoir donné cette dynastie de rois qui furent des modèles de monarques adaptés au monde moderne :

Léopold I<sup>er</sup>, le diplomate, le mentor de l'Europe qui à la naissance de la Belgique présida à sa destinée et sut par son influence personnelle faire admettre la Belgique, traitée de révolutionnaire, dans le concert des nations.

Léopold II, qui orienta l'expansion économique de son pays vers tous les pays du monde et créa le Congo;

Albert I<sup>er</sup>, qui défendit son pays attaqué malgré les traités et fut reconnu par le monde entier comme l'égal des paladins antiques;

Léopold III, enfin, qui continue la tradition.

La Belgique doit beaucoup à l'institution de la royauté, qui accorde la continuité politique nécessaire à une nation.

Depuis 1830, la dynastie belge forme vraiment corps et s'identifie avec le pays.

Léopold II dotant son pays d'un empire, c'est le geste magnifique d'un grand roi.

Tout, d'ailleurs, l'y avait préparé : ses qualités personnelles d'homme d'action, doublées d'un don d'assimilation remarquable, ses ressources intellectuelles de diplomate, son sens psychologique, sa connaissance des hommes.

De par sa fonction, son origine, il pouvait voir tout problème sous un angle que le commun des mortels ne pouvait apercevoir. Comme roi, il était au-dessus des partis et discriminait dans leur doctrine ce qu'ils savaient de bon ou d'excessif.

Personnellement habitué à l'étude dès son plus jeune âge, il avait beaucoup voyagé et été mis en contact avec les gens les plus intéressants.

Tous ces éléments lui donnaient incontestablement une idée plus claire et plus précise des problèmes de politique internationale et des nécessités du pays.

De plus, vraiment de son époque, l'esprit tourné vers les affaires, ne pouvait-il pas rivaliser avec les meilleurs industriels ou commerçants qui représentaient en cette période d'apogée du libéralisme économique, l'idéal humain?

Il possédait d'une façon harmonieuse la faculté de résoudre aussi bien un problème de l'esprit qu'un problème d'action.

Une de ses forces était sa façon de prévoir les objections que les adversaires pouvaient lui présenter. Aussi les déroutait-il par la rapidité de la réponse qu'il avait toute prête.

De même dans l'exécution des décisions prises, il savait s'intéresser, et s'intéressait aux plus petits détails.

C'était un vrai chef, car non seulement il savait donner des ordres, mais veillait à leur exécution. Il séduisait ses invités

par sa bonne grâce et une sorte de bongarçonisme, quand il estimait avoir besoin de leur concours.

Cecil Rhodes ne disait-il pas au sortir d'une audience que Léopold II était le diable en personne et que chaque audience lui coûtait une province?

Nous ne pouvons pas oublier les collaborateurs dont il s'était judicieusement entouré. Ce furent ses instruments de recherches, de travail, de négociation, d'action.

Nous ne pouvons citer que certains des principaux :

Lambermont, le diplomate, le conseiller toujours sûr, connaissant à fond les problèmes internationaux. Habile négociateur, on peut lui attribuer la réussite du Congrès de Berlin.

Il y fut aidé par Banning, l'homme d'étude. Les archives n'avaient aucun secret pour lui. C'était lui qui rédigeait les mémoires difficiles. Il fut notamment l'auteur du mémoire anéantissant les prétentions du Portugal sur la côte occidentale africaine, mémoire qui donna le coup de grâce au traité de Londres du 26 février 1884, signé entre l'Angleterre et le Portugal.

Idéaliste, chrétien libéral, il ne put continuer sa collaboration avec le Roi, à cause de divergences de vues quant à la politique étrangère suivie par celui-ci, et se retira peut-être aigri.

Stanley, l'homme d'action, qui conquiert l'Afrique. Idéaliste anglo-saxon, c'est-à-dire doublé d'un certain sens pratique, il admettait volontiers que l'évangélisation des noirs pouvait se faire d'une façon concomitante avec le commerce;

Strauch, ancien intendant militaire. Ce fut sur lui que reposait la tâche difficile d'exécuter les décisions, de fournir les produits, les matières nécessaires aux hommes d'Afrique.

Léopold II sut admirablement user des circonstances de la politique européenne qui se présentaient tant en 1876 qu'en 1885 et même sut agir de telle façon qu'elles lui devinrent favorables.

En 1876 la guerre franco-allemande venait de se terminer.

L'Allemagne, encore fière de son succès, cherchait surtout à amalgamer les différents Etats qui s'étaient constitués en empire à Versailles.

La France, sortie meurtrie de cette guerre, pansait ses plaies et concentrait ses efforts d'expansion vers l'Afrique du Nord que la monarchie de juillet avait commencé à conquérir.

L'Angleterre, absorbée par sa politique impérialiste, ne songeait qu'à s'assimiler ses nombreuses colonies.

Cependant, si Léopold II sentait que le moment était favorable, il savait qu'il devait agir avec prudence, à l'extérieur, pour ne pas éveiller la jalousie des grandes puissances, et à l'intérieur, parce que la Belgique neutre ne comprenait pas l'absolue nécessité d'avoir un marché pour ses produits finis et une colonie produisant les matières premières qu'elle devait acheter à l'étranger.

La neutralité à ce moment n'était pas comprise comme de nos jours. Cette neutralité, qui avait été reçue par la Belgique avec mauvaise grâce, c'est-à-dire comme une sorte de servitude désagréable, ne fut finalement que trop appréciée par les Belges. La loi du moindre effort aidant, on ne s'en servait à cette époque que comme prétexte afin de ne pas se charger de certaines obligations nationales ou internationales. La neutralité était admise sous son angle le plus étroit : passivement. Cette conception faillit d'ailleurs nous être fatale.

Pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, nos grands partis, et spécialement le parti catholique ne refusèrent-ils pas l'augmentation du contingent de la force armée sous prétexte de neutralité de la nation?

S'il semble à certains que neutralité veut dire faiblesse, pays neutre, pays à intérêt limité, Léopold II, au contraire, et c'est ce qui confirme son génie, parvient à en tirer une force au profit de la Belgique.

N'est-ce pas grâce à cette neutralité que la Belgique obtint

de grands avantages commerciaux à l'étranger et notamment en Chine?

En effet, les acheteurs ne désiraient pour leurs crédits dépendre d'aucune grande puissance. Celles-ci, en cas de défaillance de leur débiteur, ne seraient-elles pas trop facilement tentées de mettre la main sur le pays, par l'envoi d'une flotte de guerre ou d'un corps expéditionnaire.

Et pour le Congo? Léopold II aurait-il obtenu dès 1876, à la Conférence géographique de Bruxelles, les concours quoique limités des ressortissants de certaines puissances?

Rien que le manque de méfiance à l'égard de l'œuvre du Roi pendant l'élaboration de celle-ci ne fut-il pas un appoint capital?

C'est probablement à la Belgique neutre que la chose est due.

Au Congrès de Berlin, la neutralité de la Belgique fut certainement un des éléments prépondérants en faveur du nouvel Etat.

Cette qualité était une garantie, quoique en Afrique elle se présentait sous un tout autre caractère. L'Etat Indépendant du Congo sous l'égide de Léopold II, de la Belgique, serait une sorte d'Etat international.

Car n'oublions pas que dès la Conférence de Berlin, sinon juridiquement du moins en esprit et en fait, certains Etats, notamment l'Allemagne, considéraient le territoire de l'Etat Indépendant du Congo comme une colonie belge à statut spécial.

En 1919, nous renoncâmes à la neutralité. Faut-il le regretter, malgré le pacte de la Société des Nations et le traité de Locarno?

Mais je m'aperçois que je dépasse le cadre que je m'étais tracé.

On a beaucoup critiqué Léopold II, on l'a accusé d'une soif immodérée d'argent. Mais on oublie les dons magnifiques sous toutes les formes qu'il a faits à la Belgique.

C'est l'amour de son pays qui le fit agir. Peut-être peut-on lui reprocher un désir immodéré de puissance, mais n'est-ce pas excusable? N'est-il pas le Roi?

Léopold II était orgueilleux mais comme on doit l'être, sûr de sa force; en tout il n'a agi que pour le bien de la Belgique. Ayant une très haute idée de sa mission, premier serviteur du pays, il s'y donna complètement, connaissant de par sa fonction mieux que quiconque les besoins du pays et essayant dans la mesure de ses moyens d'y satisfaire.

S'il a voulu s'enrichir, c'est pour le pays et pour élever le prestige de la fonction royale.

Il ne voulait pas que ses filles héritassent d'une fortune gagnée parce que roi et dépensée peut-être par des gendres étrangers.

Il voulait une Belgique forte.

Il voulait une Belgique belle.

Il voulait une Belgique riche.

*Une Belgique forte :*

La monarchie constitutionnelle et parlementaire belge servit souvent de modèle à d'autres nations.

Les principes quasi contradictoires de liberté et d'autorité s'y rencontraient au moins au début en un ensemble harmonieux. Le Roi savait cela, mais il savait aussi qu'il est des questions et même certaines époques où il faut agir en suspendant momentanément la Constitution. Les institutions politiques en certaines circonstances ne réagissent pas avec la netteté désirable.

C'est pourquoi il voulait que la royauté fût forte et puisse à un moment donné se substituer à certains organes politiques sinon défaillants, du moins incapables. C'est d'ailleurs ce que Léopold II fit en créant l'Etat Indépendant du Congo.

L'Etat Indépendant n'aurait jamais été créé par les organes d'une république. Maintenant encore, au milieu des dangers et périls que nous traversons, ne sentons-nous pas que nos institutions ne suffisent plus?

A problèmes exceptionnels, remèdes exceptionnels.

Une royauté indépendante pour pouvoir mieux servir le pays et éventuellement aider certaines défaillances ou impossibilités des autres pouvoirs prévus par la Constitution, ne peut que fortifier la structure tant économique que politique de notre pays; son prestige à l'étranger ne pourra qu'y gagner.

Il désirait une *Belgique belle*. Il voulait que les étrangers accourent du monde entier pour la visiter, pour l'admirer.

Petit pays à la rencontre des civilisations latine et germanique, n'était-il pas tout indiqué pour servir de trait d'union?

Son brillant passé historique n'était-il pas un gage pour un avenir plus brillant encore?

Son patrimoine artistique incomparable, que le monde entier nous envie, ne fallait-il pas le mettre en valeur.

Léopold II, voulant encourager une renaissance des arts n'anoblit-il pas les peintres les plus marquants de son époque?

Dans le domaine architectural, le Moyen âge, la Renaissance laissent des monuments incomparables.

Toutes nos villes en possèdent des exemplaires précieux.

Léopold II voulut aussi augmenter ce patrimoine : le Cinquantenaire, Ostende, les Ardennes, Tervueren.

Signalons cette nouvelle forme de l'architecture dont Léopold II fut un précurseur : l'urbanisme. Ne créa-t-il pas l'avenue de Tervueren, la promenade royale?

*Il voulait une Belgique riche.*

Population laborieuse, il n'est que juste que le travail engendre la richesse. Mais pour cela il faut prévoir, voir loin. Une colonie est indispensable. Les outils économiques modernes doivent être mis à la portée des industriels et commerçants belges.

Ne créa-t-il pas le port de Zeebrugge?

Le port d'Anvers ne fut-il pas modernisé au point de devenir le premier port continental?

Dois-je encore mentionner nos réseaux routiers, fluviaux, ferrés, augmentés à la hauteur des besoins actuels?

Le but que Léopold II s'était fixé : la grandeur de la Belgique, il l'a atteint. Mais ici-bas rien n'est stable. Tout évolue, aussi bien bien les pays que les individus.

Les successeurs du grand Roi ont suivi et suivent ses traces. Tout en présidant en des moments bien difficiles aux destinées du pays, ils ont augmenté encore le prestige de la Belgique.

Prestige du passé, prestige du présent, que beaucoup d'autres peuples plus puissants nous envient.

Sachons profiter des leçons de l'histoire et des institutions que nos constituants nous ont léguées. Maintenant qu'il faut s'écarter des chemins battus, nous devons tous, chacun dans notre sphère, seconder ceux qui se dévouent pour la grandeur du pays.

Plus que des doctrines en présence, c'est de la valeur personnelle de l'homme que dépendra le succès d'une œuvre.

Avoir enlevé à la rivalité des puissances tout le centre de l'Afrique au profit de notre petit pays en est une démonstration éclatante.

Ce fut l'œuvre d'un seul homme : Léopold II.

FRÉDÉRIC EICKHOFF.

## Réponse

### à M<sup>e</sup> Frédéric Eickhoff

Lorsque vous m'avez fait part à la veille des vacances judiciaires du sujet du beau discours que nous venons d'applaudir, je me suis réjoui de votre choix. Il permet en effet à la jeunesse du Barreau de Bruxelles de célébrer à son tour le cinquantième anniversaire de la naissance de l'Etat Indépendant du Congo.

Votre penchant pour l'histoire et le fruit des minutieuses recherches, auxquelles vous vous êtes astreint vous autorisaient à traiter aujourd'hui, non seulement des origines de l'Etat Indépendant, mais des destinées de celui-ci et de son successeur, la Colonie. Mais vous avez préféré vous limiter aux « travaux préparatoires » de l'œuvre léopoldienne, laissant à un avenir, que je souhaite prochain, le soin d'en dégager le « commentaire ».

Vous avez d'ailleurs une excellente justification pour demeurer au delà de l'an 1885 : en effet, les archives du Ministère des Affaires étrangères, où vous avez puisé le meilleur de votre documentation, demeurent fermées au profane pour les années en deçà. Les broussards de la Colonie diraient volontiers que la prospection libre n'y est pas encore autorisée. Les archives de la fondation du Congo ayant été en grande partie détruites sur l'ordre du roi Léopold II, c'est au 8, rue de la Loi, que les prospecteurs de votre race vont retrouver la trame de la pensée du Grand Roi, comme aussi dans les archives des chancelleries étrangères et dans les notes et mémoires de ses collaborateurs.

\* \* \*

L'expérience des cinquante dernières années et l'actualité qui a replacé le continent africain au premier rang de nos préoccupations prouvent que c'est en demeurant fidèle aux desseins du roi Léopold, à sa méthode de travail, à sa diplomatie, que la Belgique continuera à assurer la prospérité de l'Afrique centrale sous la protection de nos trois couleurs. C'est pourquoi nous vous avons écouté avec une attention soutenue décrire l'action du Roi depuis l'heure, c'était en 1874, où il disait à Lambertmont : « Je voudrais faire quelque chose en Afrique... » jusqu'à celle où le drapeau d'azur à l'étoile d'or fut planté au nom du Roi souverain sur les rives du Stanley-Pool.

Le choix de ce drapeau, rapporte Pierre Daye, n'était pas dénué d'importance. Le Roi avait cherché plus d'un an, interrogeant tout le monde. Ses conseillers lui proposait l'azur chargé d'un motif central. « Les uns parlaient d'un sphinx, puisqu'il s'agissait du continent mystérieux d'où sortait le Nil; d'autres du lion Belgique, mais Léopold n'en avait pas voulu. Le lion belge aurait pu effaroucher les puissances, et puisque le Roi entendait poursuivre une œuvre surtout internationale il lui semblait indispensable de trouver autre chose. Enfin, un jour, le comte John d'Oultremont avait vu descendre le Roi tout guilleret, s'écriant : « Cette nuit j'ai trouvé! Il y aura une étoile au milieu du drapeau : mon étoile. » Et il répétait : « Mon étoile, mon étoile » (1).

Il fut heureusement inspiré le législateur de 1908 qui dans la Charte Coloniale a stipulé qu'indépendamment du drapeau

(1) PIERRE DAYE, *Léopold II*, p. 175.

et du sceau de la Belgique, la Colonie du Congo peut continuer à faire usage du drapeau dont s'est servi l'Etat Indépendant et combien j'applaudis aux jours de fêtes de voir, mêlant leurs plis, nos trois couleurs et celles du vieux Congo, que ce soit sur le plateau de l'Union Coloniale pour célébrer un Francqui, sur notre Grand'Place de Bruxelles, le jour où nos enfants saluent l'étendard de Tabora, que ce soit aux balcons des banques de la rue de la Régence et de la rue Royale aux glorieux anniversaires ou présidant aux comptoirs des fancy-fairs que des mains pieuses organisent pour nos missions de là-bas.

\* \* \*

Le Congo, avez-vous dit en concluant, mon cher Confrère, fut l'œuvre d'un seul homme. Me permettez-vous de compléter votre pensée en disant que le Congo fut l'œuvre de beaucoup d'hommes et d'un seul surhomme. De beaucoup d'hommes, en effet, et il convient que la Nation ne laisse point tomber leurs noms et leurs gestes dans l'oubli, sans omettre les collaborateurs étrangers du Roi, dont quelques-uns vieillissent loin de nous.

Je songe à ces magistrats des pays latins, à ces médecins italiens ou grecs, à ces techniciens anglo-saxons qui ont, avec les pionniers belges, servi la grande idée du Roi. Je songe aussi à ces officiers scandinaves ou allemands et surtout à ces capitaines de navires suédois dont le fleuve et les grands lacs ont conservé quelques exemplaires et dont plusieurs reposent dans ce petit cimetière à la pointe de Banane, à l'ombre des cocotiers banchés par le vent du large entre le poste de pilotage et le vieux baracon d'esclaves de la maison hollandaise. C'est là qu'un jeune artilleur, parti en « mission spéciale et secrète » abordait en 1883 avec deux batteries de 75, achetées chez Krupp et embarquées clandestinement à Liverpool. Il a raconté récemment dans un beau livre (1) comment le capitaine de son navire — c'était un Suédois — mourut dans ses bras à l'escale de Banane et comment il présida à ses funérailles. Ce jeune artilleur est aujourd'hui aux premiers rangs de ce bel auditoire et il me comprendra quand je lui raconterai à mon tour qu'un jeune avocat de passage à Banane en 1922 est tombé à deux genoux en lisant les noms sur les croix du petit cimetière. Cet officier, c'est un des collaborateurs du roi Léopold qui eut l'insigne honneur, en qualité de secrétaire général de l'Etat Indépendant, d'apposer sa signature sur le traité de cession du Congo à la Belgique : le lieutenant-colonel baron Liebrechts.

\* \* \*

Je suis certain, mon cher Confrère, et les applaudissements qui ont accueilli votre péroraison en sont assurément le témoignage, que les vieux Congolais qui vous ont écouté ont retrouvé dans vos accents l'écho des sentiments qui les animaient au grand jour du premier départ. Vous êtes, en effet, et laissez-moi vous le dire, au risque de froisser votre modestie, une des incarnations de l'élite de notre jeunesse mûrie dans l'après-guerre, qui, laissant à d'autres le décevant culte du moi et la manie de la psychanalyse, n'a pas hésité à préparer sa vie d'homme, sa carrière d'avocat en tenant compte des réalités. L'intérêt très vif que, dès l'Université de Louvain, vous avez porté aux problèmes internationaux vous a poussé à conquérir le grade de licencié en sciences politiques et diplomatiques, et dès le lendemain de votre présentation au Barreau par un confrère que la jeunesse entoure d'une grande affection, M<sup>e</sup> L. Braffort, vous vous êtes donné tout entier à la défense des idées de justice sociale, aux œuvres de jeunesse

(1) Lieutenant-colonel LIEBRECHTS, *Léopold II, fondateur d'empire*, p. 63.

et à notre section dont vous avez assumé pendant plusieurs années le secrétariat. Vous avez enfin conquis récemment votre seconde étoile d'or, celle de lieutenant de réserve au plus bruxellois et au plus beau régiment d'infanterie : le 9<sup>e</sup> de ligne.

\* \* \*

La raison d'être de notre Section, c'est précisément de grouper ceux qui dans ce Palais et dans l'administration de la Colonie s'intéressent à l'expansion nationale sous le signe du Droit. Les plus jeunes d'entre nous se doutent-ils qu'ils continuent la tradition d'un Edmond Picard et après lui de ce groupe d'avocats et de juristes qui, sous l'étiquette « d'annexionnistes réunis sans distinction d'opinion politique dans le même désir de concorde patriotique », menaient autour de ce Palais, en 1908, la campagne pour la reprise du Congo? Je relis leurs noms au sommaire de la collection de brochures qu'ils répandirent dans le pays : Marcel Despret, Léon Dupriez, Maurice Duvivier, Alex Halot-Gevaert, Ch. Hervy-Cousin, Léon Hennebicq, René Hicquet, Charles Maroy, Alfred Nerinckx, Sooghen, René Vauthier, A. Wendelen, et J. des Cressonnières.

Ce dernier s'était vu réserver la tâche de combattre une des objections les plus courantes contre la reprise du Congo par la Belgique. L'Acte général de Berlin, disait-on, impose aux territoires inclus dans le bassin conventionnel du Congo, et par conséquent aux Etats maîtres de ces territoires, des servitudes incompatibles avec la notion de pleine souveraineté : la Colonie ne sera donc jamais belge! Parmi ces servitudes il y a l'interdiction d'accorder aucun régime préférentiel aux nationaux tant pour les tarifs douaniers que pour les concessions de terres ou de recherches minières.

Mais, répondit M<sup>e</sup> des Cressonnières, en s'appuyant sur une rigoureuse argumentation juridique, il est parfaitement permis à la Belgique, tout en respectant jusqu'au scrupule les engagements internationaux existants, de se rendre en fait maîtresse incontestée de son futur domaine colonial.

L'expérience a donné raison à M<sup>e</sup> des Cressonnières et c'est la leçon que je vous propose de retenir du discours de M<sup>e</sup> Eickhoff. Les servitudes internationales qui grèvent le Congo Belge, loin d'être un handicap pour le maintien de la puissance belge dans le centre Afrique, sont une de ses plus solides garanties. C'est la conclusion qui se dégage d'ailleurs des plus récentes études sur les visées allemandes sur notre Congo à la veille de la Grande Guerre, études parmi lesquelles il me plaît de signaler celles de M. le professeur Th. Heyse, membre associé de l'Institut Royal Colonial.

A l'heure où l'idée d'une nouvelle distribution des terres africaines gagne du terrain, à Berlin comme à Rome, les colonies qui respectent loyalement le régime de la porte ouverte sont les moins exposées à changer de mains.

Et, d'autre part, les faveurs que les étrangers rencontrent chez nous — et qu'ils ont bien méritées par leur collaboration à l'œuvre léopoldienne — nous les rencontrons nous-mêmes hors des frontières politiques du Congo Belge dans tout le reste du bassin conventionnel qui englobe, ne l'oublions pas, outre la Colonie, une partie de l'Angola, une partie de la Rhodésie du Nord, une partie du Nyazaland, tout le Mozambique, tout l'ancien Est-Africain allemand y compris Zanzibar, l'Ouganda et le Kenya en entier, une partie du Soudan anglo-égyptien, une partie de l'Afrique Equatoriale française et enfin une partie de l'Abyssinie et la moitié de la Somalie italienne, sans oublier le Maroc. Le Maroc est placé, en effet, en vertu des Accords d'Algésiras, sous un régime inspiré par celui de l'Acte de Berlin.

« L'Acte de Berlin, a écrit le baron Beyens, nous apparaît

comme un premier essai sur le sol vierge de l'Afrique d'une Société des Nations. »

Aussi la Belgique peut-elle envisager sans crainte, sous l'égide de la Société des Nations, une extension du régime de la liberté commerciale à d'autres parties de l'Afrique, par exemple à toute l'Abyssinie, ce qui apparaît comme une des formules acceptables pour mettre fin au douloureux conflit qui se déroule là-bas.

Il me reste, mesdames et messieurs, à adresser, au nom de notre Section, l'expression de notre gratitude à M. le premier président de la Cour d'appel, dont nous sommes une fois de plus les hôtes dans ce Palais; à M. Soudan, ministre de la Justice, dont la présence est un encouragement de valeur auquel nous sommes tout particulièrement sensibles; aux chefs de corps de la magistrature et aux hautes autorités de l'administration métropolitaine et coloniale qui nous entourent; à M. le bâtonnier Thomas Braun, que les ailes de la poésie avaient depuis longtemps transporté en Afrique jusqu'aux jours récents où deux de ses enfants partaient à leur tour pour la terre africaine; à M. Chomé, président de la Conférence du Jeune Barreau, qui n'a cessé de manifester à notre Section, enfant unique de la Conférence, une confiance affectueuse qu'elle souhaite avoir pleinement méritée; à l'orateur, enfin, qui nous a permis de communier avec les sentiments qui animaient les collaborateurs du roi Léopold, et qui sont aujourd'hui ceux de la nation entière, de notre grande nation qui éprouve la même fierté à donner les noms de ses rois, de ses reines, de leurs enfants aux navires qui relient Anvers à la Colonie et aux nouvelles cités que notre énergie fait surgir sous le soleil des Tropiques.

XAVIER CARTON DE WIART.

---

## Allocution du Bâtonnier

---

Cette Section coloniale et maritime est un des groupements les plus sympathiques du Barreau. Il y souffle un vent de jeunesse, un esprit d'aventure et de conquête, une passion désintéressée, un vivace enthousiasme pour l'exaltation du pays.

Quel plaisir de se rafraîchir le cœur et les amitiés dans ce lyrisme!

Au vestiaire, mon cher Président, votre salle noire et brune — qui vient d'être enfin rendue à son recueillement et à sa poésie — par ses cartes, ses images du beau fleuve et des marchés, ses panoplies, ses fétiches, ses tam-tam, son odeur nègre, nous détache aussitôt, dès que nous en passons le seuil, du brouhaha et de l'affairement... Qui ne médite devant ses portraits, avec leurs bouquets de violettes: Thieffry, casqué comme un jeune dieu; le général Thys, au regard rêveur et tendre; Jean Devolder de Tabora, le sultan Musinga, dans un décor de flèches et de sagaies; les grandes palabres, parmi tant de groupes émouvants où se retrouvent de chers visages?

De même, parmi vous, un autre climat nous enveloppe, une nostalgie nous envahit.

Sans doute celui qui a pu partir sur l'Albertville — fût-ce, comme moi, pour en descendre en rade de Ténériffe — a mieux pris le goût du Congo et envie avec une jalousie plus réfléchie

le costume blanc, le cran des officiers, la curiosité des magistrats, la résolution apostolique des missionnaires et d'humbles religieuses, la foi de tant de Belges d'élite dont quelques journées de vie commune, quelques croisements sur le pont l'ont si patriotiquement rapproché...

Mais dans votre compagnie déjà, quelle initiation sentimentale, quelle brise salubre!

Qu'ils y viennent donc, les jeunes, chercher le viatique, le tonique contre l'inquiétude, l'anxiété et le cafard européen.

A leur tour, sur ce navire où Edmond Picard partait en mousse pour devenir jusqu'à sa mort une vigie, n'échapperont-ils pas à de stériles querelles et à de vaines politiques?

Ce Père de Scheut, à la barbe légère, un peu pâle, dans un pliant, sous la tente du pont-arrière, enseigne le dialecte Kiswahili à deux jeunes gens de Mariembourg et de Turnhout, et ils s'y retrouvent bientôt...

Aussi, pour faciliter de telles vocations faut-il souhaiter le règlement prochain de certaines questions dont M. le ministre des Colonies a compris toute l'urgence, telles que l'interpénétration des magistratures métropolitaine et coloniale; — l'appel plus large aux universitaires dans le recrutement du personnel territorial, selon le vœu des quatre recteurs; — l'organisation d'un règlement du Barreau colonial moins libéral dans l'admission des étrangers, en subordonnant pour ceux-ci l'exercice de la profession à la connaissance suffisante de nos institutions et de nos langues, minimum qui, tout en restant conforme à l'esprit des dispositions formulées par l'Acte de Berlin et reprises par le Traité de Saint-Germain-en-Laye, pourrait notamment se traduire par l'obligation d'être porteur d'un diplôme de docteur en droit homologué en Belgique; — organisation aussi d'une juridiction de discipline d'appel qui trouverait sa place dans le projet métropolitain dont se préoccupe actuellement M. le ministre de la Justice.

D'ailleurs, sans prendre le large, d'ici, quels horizons se découvrent à des cœurs avides!

Et pas seulement en avant.

M<sup>e</sup> Eickhoff, en se retournant, ne vient-il pas de retrouver un territoire chargé d'impérissables et splendides souvenirs? Il est juste et salutaire de les évoquer, de les ressaisir, ces événements fameux dont tout Belge devrait être pénétré, comme un bon paroissien des vérités fondamentales du catéchisme que lui répète le prône périodique.

Prône rime avec trône.

Jamais on ne dira assez ce que la Belgique doit à sa Dynastie, à Léopold II, qui fut vraiment, selon le titre juste d'un mauvais livre qui est en même temps une mauvaise action, longtemps si mal aimé par un peuple indifférent à la grandeur. Mais l'Histoire le relève chaque jour comme un démiurge, en le vengeant d'un misérable dédain, lui qui avait d'ailleurs si royalement méprisé la popularité dans cet esprit de magnificence que le cardinal Mercier exaltait en lui, dès le lendemain de sa mort...

Saisissons en même temps, messieurs, cette nouvelle occasion de constater avec fierté comment la Belgique s'est acquittée, non pas d'un mandat qui lui aurait été confié par les puissances — puisque l'Etat Indépendant du Congo ne doit sa naissance qu'à lui-même — mais de la charge, du devoir colonial qu'elle a assumé, — et cela à la fois par un effort matériel magnifique, l'investissement de trésors et la tutelle qu'elle n'a cessé, par les vertus de ses apôtres, d'exercer sur les indigènes. A cet égard, nous n'avons rien à envier à nos puissants voisins.

Cet accomplissement, cette fidélité dont nous avons multiplié les marques dans le passé, nous procurera, pour l'avenir, la même sécurité, car les conditions dans lesquelles nous continuerons à exécuter nos obligations protectrices nous mettront à

'abri de toutes revendications intéressées auxquelles notre effort persistant pour le relèvement matériel et moral des natifs opposera une défense invincible.

S'il fallait, messieurs, pour ne pas dépasser les minutes d'attention que vous voulez bien me conserver, rassembler les enseignements de cette journée sous forme cinématographique, après le film rétrospectif au déroulement duquel vous venez d'assister — entrecoupé, en raccourcis saisissants, de l'iconographie léopoldienne, couronnée par l'émouvante statue équestre du Pasteur de la Belgique, surgie, place du Trône, de l'airain du Katanga, — j'imaginerais quelques *actualités*.

Voici le regard de surhomme, la figure extraordinaire, la « masse », le génie de *Franqui* qui vient d'être célébré avec éclat et qui nous a valu de son grand et fidèle ami d'Extrême-Orient, Paul Claudel, un des plus magnifiques messages adressés à notre pays.

Voici *Godefroid de Bouillon*, chef de la première expédition d'outre-mer, prototype légendaire pour nos enfants de la valeur féodale, militaire et chrétienne, et dont il fut d'autant plus pénible d'entendre l'autre soir le rabaissement, l'aveulissement, qu'un art subtil y servait une œuvre funeste et gidienne.

Voici *Kipling*, poète par excellence de l'impérialisme colonial, chantre incomparable de l'Inde et de la jungle, qui fit plus pour la gloire et l'honneur de l'Angleterre, pour l'amour de ses Dominions, qu'une escadre de cuirassés. Tous ceux dont il enfièvre l'adolescence et embellit la maturité suivaient, ces jours-ci, avec alarme les progrès de sa maladie.

Il est mort hier.

Les colonies du monde sont en deuil.

Nous ne l'avons, hélas, jamais vu ni applaudi à notre tribune.

Mais c'est pour nous, pour des milliers d'autres, qu'il écrivait ses livres pathétiques.

Nous le pleurons comme un ami sans pareil.

Enfin, voici, rue d'Ecosse, la maison de notre vieux et cher M. *De Boelpaep*.

C'est le 1<sup>er</sup> janvier. Il vient de mourir à quatre-vingts ans avec une ponctualité de fonctionnaire exemplaire.

Dans les chambres, dans l'escalier de la modeste demeure de cet homme de livres, pas de bibliothèque, mais des trophées de chasse, des massacres de buffles et d'antilopes. Il repose dans son petit lit d'acajou. Ses cheveux, drus encore, sa figure loyale et paisible se confondent avec la blancheur de sa dernière couche. Sous les paupières baissées, il semble encore contempler devant lui l'agrandissement en couleur de la photographie de Jean, son fils unique et son unique orgueil, qui l'avait sacrifié pour répondre à l'appel africain et mourut à Elisabethville, après quatorze ans de séjour au Katanga. Il porte un costume composite d'officier de guerre, d'explorateur, de chasseur.

D'après vos statuts vous deviez aujourd'hui, monsieur le Président, décerner le prix que décore son nom à l'auteur du meilleur ouvrage sur l'organisation judiciaire, le droit ou la législation du Congo.

On me dit qu'il ne s'est pas présenté de candidat.

De quoi se plaignent donc les jeunes s'ils ne saisissent pas d'aussi excellents moments pour se donner la joie d'une réussite, ou au moins d'un essai, signaler leurs possibilités et, en même temps, honorer, par une compétition méritoire, celui qui leur offre un exemple parfait?

Mes chers Confrères, assoçons, si vous le voulez bien, une dernière fois le nom de ce père et de ce fils, double et rare modèle d'une commune fidélité au Barreau et à la Colonie.

THOMAS BRAUN.

## En quelques lignes...

God save the King!

Les ondes viennent de répandre aux quatre coins de l'Empire la fatale nouvelle : George V est mort!

L'Angleterre est en deuil. Et non pas seulement l'Angleterre métropolitaine. Sous chaque latitude, dans chaque port, derrière chacun de ces comptoirs qui jalonnent les routes impériales, un fonctionnaire échange avec un officier, un marchand dit à un colon des paroles de condoléance.

La popularité des souverains britanniques n'avait pas besoin d'être consacrée par des démonstrations solennelles. Tous ceux qui ont assisté à une représentation dans un music-hall londonien parlent avec émotion et surprise de ce mouvement de loyalisme qui fait se lever toute la salle, une fois le rideau tombé, dès que l'orchestre attaque les premières mesures du *God save the King!* Cependant les manifestations du Jubilé avaient donné à ce traditionalisme monarchique tout son faste. Dans le désarroi des Républiques, l'Angleterre — Royaume et Empire — offrait au monde le spectacle d'une institution qui défie les siècles et les bouleversements, tout de même que le rocher de Gibraltar défie la tempête et les flottes ennemies.

Ce soir, dans Londres que le malheur consterne, les théâtres, les cinémas auront fermé leurs portes. Mais le sens dynastique ne meurt pas. Celui que les Anglais chérissent depuis des années, dans l'attente et l'espoir d'un nouveau règne glorieux, le Prince de Galles a déjà repris le sceptre et la couronne et, au plus profond du cœur de ses féaux sujets, la meilleure place. Le *God save the King!* n'a pas fini de chanter, grave et lent, sur les cuivres des House-Guards kolbackés d'ourson. Et dans les bungalows de l'Inde lointaine, et sur les confins du désert rouge, et sur les cuirassés qui dorment dans la rade, et, par delà les Tropiques, de l'autre côté de la terre, pour l'étonnement et le respect des indigènes dont s'émeut le cœur simple, c'est tout un monde qui pleure son Roi défunt et qui acclame son jeune Roi.

Rudyard Kipling

Il aura précédé de quelques jours seulement son monarque au tombeau. Lui aussi, âgé de soixante-dix ans. Lui aussi, fêté à la veille de sa mort par toute l'Angleterre qui avait appris dans ses livres le sens de la grandeur et la fierté de vivre. Avec Kipling, c'est une grande « lumière qui s'éteint ».

Tyrtée anglo-saxon, le poète des *Cinq Nations* et des *Sept Mers* avait surtout séduit ses compatriotes par cette noble fierté qui fait les conquérants et les bâtisseurs d'empires. Nous autres, qui ne mangeons pas le gigot du mouton australien, qui ne buvons pas le thé de Ceylan, nous avons une secrète prédilection pour le Kipling artiste pur. Nous relisons les *Simple Contes des collines*, le *Livre de la Jungle*. Les Anglais préfèrent retrouver, sous la plume de leur « great old man », la Saga des Hommes au teint brique, la vraie chanson de leur terre, laquelle est environ la moitié du monde.

Kipling aimait la France. La vieille Europe des traditions et des bonnes auberges avait pour lui tout son charme. Il aimait notre civilisation d'Occident; et il avait donné son fils unique pour la liberté du monde. Chaque soir, le *last post*, cette sonnerie mélancolique qui évoque la relève des morts, résonnait dans la

solitude de son cottage. Alors un fantôme cher venait visiter le vieillard. Et, pour reprendre courage, pour garder sa foi dans les choses belles et bonnes et simples, Kipling sifflait son chien favori. L'homme et la bête roulaient ensemble sur le tapis du cabinet de travail. Heure de détente...

A cette même heure, les fauves de la jungle vont boire à la fontaine et, d'aventure, tuer pour vivre. Kipling est mort. Pourquoi n'imaginerions-nous pas que des voix mystérieuses et sûres en ont averti Baloo, le grand ours brun, Kaà, le python du rocher, Bagheera, la panthère souple, Shere-Khan, le tigre boiteux, le mangeur d'hommes?... Et c'est aussi grand deuil chez les bêtes qu'on appelle sauvages et que Kipling, sans les ravalier à la mesure de l'homme, a fait vivre pour notre enchantement.

### Epilogue

Le 6 février 1934 (les morts vont vite!), une France secouée de dégoût exigeait le châtement des voleurs, des pourris. Ce fut la tragique fusillade de la place de la Concorde, des jeunes hommes frappés dans leur fleur, le drapeau tricolore lacéré par les sbires, les rafales de plomb et les charges de cavalerie : un massacre.

Les mois ont passé. Dans leurs cellules de la Santé, les inculpés du scandale Stavisky voyaient, jour après jour, poindre de plus rassurantes aurores. Le peuple est ainsi fait : ses indignations sont feux de paille. Le temps est un grand guérisseur. Mais c'est aussi un grand coupable : parce qu'il travaille pour les fripouilles et pour l'oubli prématuré des vilenies et des maquignonnages.

Le jury populaire s'est réuni après mille palabres. On a dénombré les audiences avec une joie indécente. Comme s'il se fût agi — simplement — de battre un record, d'établir une performance. Les avocats ont sévi à longueur de journée. Il y avait près de deux mille questions sur le rôle confié au président. Le lecteur de la presse d'information ne se souciait plus des millions raflés à l'épargne, des mères en deuil, des jeunes hommes fauchés par le parabellum des gardes mobiles. Il s'agissait de savoir si le septième juré (un pharmacien) était content de son lit, si le onzième (un tailleur) avait le teint rose au lendemain de la nuit délibérante.

Alors, comment voulez-vous que le verdict ait la moindre importance? De vagues comparses sont condamnés à de ridicules peines de prison (avec sursis). Seul, un malheureux est menacé du bagne. Son avocat le console : on ne dérange pas le garde-chiourme pour moins de cinq ans...

Mais le sang n'est pas encore séché sur les dalles de la Concorde. Et, il y a un mois à peine, on conduisait au cimetière une victime — à retardement — de la fusillade du 6 février.

C'est ainsi que l'on prépare de nouveaux scandales, d'autres morts.

### Les basques de M. Herriot

Le régime parlementaire est solide. Aussi solide, aussi résistant que les basques de M. Herriot.

Autour de ce gros homme inquiet et cynique, vient de se jouer la plus écœurante des pantalonades. — « Partira? » — « Partira pas? »... Les Valois de stricte observance disent oui; mais les votants — quelques votants — du groupe parlementaire disent non. Il y a la doctrine de Wagram, qui porte un nom de bataille et de music-hall. S'il faut absolument un nom de bataille, qu'on choisisse Leipzig, où les Saxons ont trahi. Et si l'on tient à palabrer dans un décor de cirque, vite, vite qu'on mande

Groek, le clown musicien, plus comique que M. Herriot et moins enfariné que lui!

La politique du voisin est, me dira-t-on, chasse gardée. Il ne s'agit plus de politique. Il s'agit de savoir si l'humanité est livrée à la merci de girouettes qui tournent à tout vent. J'ai bien le droit, d'ailleurs, de me préoccuper d'une révolution de club qui peut avoir sa répercussion sur le forum, voire sur la scène du monde. La querelle des Deux-Edouards ne me passionne point du tout. Le taureau de Vaucluse ou le bœuf lyonnais, je prétends qu'ils se valent : cela veut dire qu'ils ne valent pas cher. Mais je m'inquiète de la politique étrangère du voisin. Et que ma sécurité dépende des sautes d'humeur ou des scrupules de conscience (?) du gros ami de Mme Récamier, voilà qui me met en male rage!

Que dire, alors, de cette componction béate avec laquelle les comitards de Carpentras et les militants de Fouilly-les-Jars suivent les palinodies et pirouettes de leur grand homme! L'Europe est une poudrière. L'Allemagne construit ses sous-marins. Le Japon fait main basse sur l'Asie. On se tue sur la mer Rouge. On se surveille en Méditerranée. Les Anglais pleurent George V. Nous sommes, nous Belges, à la veille d'une échéance redoutable. Les Français, sereinement, calculent la résistance des basques de M. Herriot. On s'accrochait à lui pour qu'il restât, pour qu'il prît la porte...

Les peuples ont les gouvernements qu'ils méritent.

### Astronomes

On avait lu le *Savant Cosinus*. Et l'on s'imaginait, de la meilleure foi du monde, que les astronomes portent le chapeau pointu — turlututu! — et qu'ils doivent écarter de la main une longue barbe blanche quand ils se penchent sur leurs calculs et leurs tables du ciel.

Point du tout! L'Observatoire d'Uccle est situé dans un aimable jardin : un parc de plus de 12 hectares. Et ce sont de fort élégants gentlemen qui se chargent de vous faire les honneurs de la lunette méridienne et des télescopes géants.

Nous connaissons uniquement les six petits coups de sifflet qui, du poste de l'I. N. R., nous transmettent l'heure exacte. Les chasseurs et les promeneurs du dimanche écoutent aussi, à l'occasion, le bulletin météorologique. Non sans dauber sur le pronostiqueur. Ce en quoi ils sont pleins d'injustice. Car le Vieux Major de mes jeunes années est bien dépassé. A l'heure actuelle, il est rare qu'on prédise l'ondée à la veille d'un jour de soleil.

Mais la météorologie n'est qu'un département — le moins savant sans doute — de l'Observatoire. Il est plus intéressant d'apprendre que les instruments d'optique permettent, à Uccle, de faire le calcul de l'heure avec tant de précision que la moyenne des « erreurs », pour l'année 1935, n'atteint pas le centième de seconde. Des horloges, enfermées dans une sorte de cave où règne une température constante, enregistrent et maintiennent cette heure exacte. Et telle est leur sensibilité qu'il est recommandé de ne pas s'arrêter devant la cage vitrée, de peur que l'air expiré n'élève la température. Dans un même ordre d'idées, les sismographes vibrent à la moindre « excitation »; et seuls les fonctionnaires de service approchent de ces instruments hyper-déliés que les tremblements de terre agitent comme de petites folles.

Le télescope géant pèse dix-sept tonnes. Un enfant le manœuvrerait. Et l'on y voit des étoiles et des étoiles, jusqu'à la dix-septième grandeur. Le profane est éberlué. Ce monde sidéral ne va-t-il pas perdre son mystère? Nous songeons à l'étoile de Bethléem, aux vers du poète, à ces points d'or clignotants sur

le velours des nuits. L'astronome ouvre ses tables, fait ses calculs, ses triangulations; puis, l'air ingénu, il vous annonce qu'il faut attendre cent dix-neuf ans, quatre-vingt-sept jours, cinq heures, vingt-deux minutes, quarante-six secondes, le prochain passage de la comète...

### Prophétesses

Prophétesses, pythonisses, devineresses, visionnaires, tireuses de cartes et de tout ce que vous voudrez. Les femmes, en tout temps, et en tout pays, se sont mêlées de lire dans l'avenir.

On nous a donné sur le seuil de 1936 les pronostics de ces dames les plus patentées. Depuis M<sup>lle</sup> Lenormand, la profession de voyante s'est beaucoup étoffée. Le trépied est confortable. On ne niche plus, avec un hibou sur le dossier de son fauteuil, dans une mansarde. Mais on égale, en confort et en mise en scène, le cabinet du médecin le plus à la mode, de l'avocat le plus sonore. Il faut faire antichambre.

Chacune de ces prophétesses a sa spécialité et ses instruments de travail. A en croire *Excelsior*, qui a mené sur cette question importante une rigoureuse enquête, M<sup>me</sup> Luce Vidi interroge à la fois les taches du soleil et les taches d'encre. M<sup>me</sup> Fraya tire ses conclusions de l'examen des lignes de la main. M<sup>lle</sup> Lallemand fait parler les tarots. M<sup>me</sup> Florida s'est spécialisée dans le plomb fondu. M<sup>me</sup> Pierre dans les cailloux. M<sup>me</sup> Marion Clayde se sert de cartes fleuries. M<sup>me</sup> Christine Nora est astrologue.

On fait l'inventaire des prédictions de ces dames. Et l'on s'aperçoit avec étonnement que ce que nous primes pour des billevesées s'est en grande partie réalisé. Ainsi M<sup>me</sup> Fraya nous avait annoncé pour 1935 : « Une lourde année de menaces qui s'écoulerait cependant sans drames collectifs. De graves conflits éclateraient en Europe dans un pays voisin, sans compromettre la nôtre. Un homme intelligent, actif et habile diplomate serait maître de nos destinées... Notre franc subirait de redoutables menaces. » M<sup>me</sup> Luce Vidi a eu les lunettes aussi claires. N'avait-elle pas annoncé : des sinistres dans l'air (Edouard Renard, sa femme et ses compagnons). Au nord une couronne tombe (la reine Astrid). Une république autoritaire (les pleins pouvoirs à M. Laval). Disparition d'un chef d'Etat (mort du maréchal Pilsudski). L'Italie développera son activité coloniale (la campagne d'Ethiopie).

Il serait peut-être grand temps d'adjoindre aux diplomates du Quai d'Orsay ou M<sup>me</sup> Fraya, ou M<sup>me</sup> Vidi, ou même toutes les deux, pour bien faire. L'une serait chargée de sentineller l'horizon du côté de la Concorde et du Luxembourg; l'autre du côté du Léman. On leur donnerait un costume particulier. On les logerait à la pointe de la tour Eiffel pour qu'elles puissent dominer les fumées de la ville. Bien entendu, on veillerait sur la vertu de ces dames comme sur la soupe au lait. Ainsi on ressusciterait en leur faveur les charges des astrologues auprès des rois de France.

### Candidatures

Il y a deux fauteuils à garnir sous la Coupole : ceux de Jules Cambon, le diplomate, et de Paul Bourget, le romancier. Il y en a un chez les Dix, au grenier, celui de Léon Hennique. Tous ces fauteuils sont illusoire. A l'Académie ce sont des banquettes. Et le grenier, l'hôtel où Goncourt entassait les estampes Louis XV et japonaises, a été acquis par la Ville de Paris, mais en viager. Or le propriétaire qui a plus de quatre-vingts ans, est frais comme la romaine.

En somme, il y a deux immortalités : celle du Pont-des-Arts et celle d'Auteuil. Laquelle est la plus agréable à vivre ? Pour

la Coupole il faut des stratégies à n'en plus finir. Il s'agit de séduire trente-cinq ou trente-six membres, leurs concierges, leurs bonniches, car sans ces gardiennes de l'huis vous ne pourrez jamais approcher de l'Immortel. Il faut plaire à leurs égéries, entrer dans leurs manies, partager leur constipation, leurs réminiscences, leurs confidences, se montrer martial avec le maréchal, dévot avec l'historien sacré, libertin avec le pornographe en retraite, diplomate avec l'homme de la carrière, pompier avec le représentant des beaux-arts, ferré à glace sur le blason avec l'héritier d'un fauteuil armorié.

Qui succédera à Hennique chez les Dix ? Celui-là ne sera pas obligé de lire les ouvrages de son prédécesseur. Point d'encensoir ! Point d'absoute.

Au reste, Hennique, disciple des Soirées de Médan, cassa son encrier dès qu'il fut immortel des Goncourt ? Eut-il pas raison, puisqu'il avait en poche patente d'écrivain ? C'est le lascar qui a sauvé un enfant qui se noie ou jugulé un chien enragé. Il peut être lâche toute sa vie. Il a son ruban de bravoure à la boutonnière.

On commence à insinuer des candidatures chez les Dix comme chez les Quarante. Chez les Quarante, l'élection n'aura rien de sensationnel. Elle le sera davantage chez les Dix. La raison en est mathématique. Dix par rapport à quarante font une aristocratie. Et puis, je le disais tout à l'heure ; l'immortalité du grenier est plus moderne. Elle n'exige ni travestissement, ni humiliation, ni panégyrique. Un déjeuner par an avec blanc de blanc, huîtres et caviar, et c'est tout !

## L'héritage de George V

Il est mort comme Kipling, en apothéose, à la tête d'une Angleterre unifiée et apaisée, à la tête aussi d'un Commonwealth gigantesque étiré d'un bout à l'autre du globe, et de domaines coloniaux acquis par l'audace et la vigueur de ses corsaires et de ses soldats. Derrière son cercueil on reverra les représentants du Canada, Union Sud-Africaine, Australie, Nouvelle-Zélande, Irlande, Inde, Terre-Neuve, Malte et Rhodésie du Sud. Après viendront les colonies de la Couronne, Rhodésie du Nord, Bahama, Barbade, Bermudes, Guyane, Jamaïque, Maurice, Falkland, Fidji, etc..., etc... Puis les protectorats : Uganda, Nyassaland, Somaliland, Swasiland, Malaisie. Puis les territoires sous mandats : Tanganyka, Cameroun, Togo, Palestine, Transjordanie. Puis les zones d'influence : Egypte, Irak, Oman, Zanzibar... Et enfin le merveilleux Soudan, avec les sources du Nil, toujours en litige, toujours incertain, mais où le souvenir de Gordon et de Kitchener règne encore en maître incontesté, jusqu'au fond du Barfour et du Kordofan.

Cet empire a grandi sans suite et sans symétrie, comme la Constitution anglaise, par un lent travail d'invention, de conquête et de séduction. Les corsaires ont commencé : Hawkin, et surtout le fameux Drake qui, revenant du Rio de la Plata sur des rafiaux intrépides, se faisait sacrer chevalier par la reine Elisabeth, sur cette même coque de noix, chargée elle-même de tous les trésors enlevés aux bateaux du roi d'Espagne. On montre encore, à Portsmouth, le terrain où Drake fut trouvé en train de jouer aux boules quand on lui annonça l'arrivée de l'Armada. Puis vinrent les Grandes Compagnies, celle des Indes et celle d'Afrique du Sud. Le Canada se peuplait de trappeurs et de forestiers heureux. Les traités de Vienne livraient le Cap et les

plus beaux morceaux des Indes Néerlandaises. L'Australie se peuplait de colonies pénitentiaires dont les membres les plus actifs furent les anciens briseurs de machines du début de l'âge de la vapeur, et des partisans trop exubérants des idées de la Révolution française. Tout cela tire aujourd'hui à hue et à dia. Vingt fois il a paru que cet empire, inventé par Disraëli en 1877, sauterait en morceaux, mais vingt fois il s'est remis d'aplomb sous une monarchie spontanément reconnue.

Cet empire est donc double. Il y a l'Empire colonial et il y a l'Empire du Commonwealth of Nations, celui-ci ne comprenant que les *Self Governing Dominions*. Inutile de chercher la définition de cet empire. Il a le grand privilège de changer. Il est en perpétuelle évolution, se mouvant avec un perpétuel illogisme, qui plaît merveilleusement à l'esprit anglais. Les pouvoirs du Roi en 1935 sont tout différents de ceux de 1925 et ils auront encore changé dans dix ans. Dans un message radiodiffusé du 24 mai 1932, Ramsay Macdonald en a donné la candide formule :

« La structure de notre Empire est illogique, mais en matière de cadres politiques, *la logique mène à la faillite des hommes d'État*. Nous vivons selon l'esprit et non selon la forme. Les diverses races et nationalités qui sont unies avec nous par une fidélité commune à la Couronne se sentent heureuses avec nous, *car cette fidélité ne constitue ni un joug ni une soumission*. »

La Conférence impériale de 1926 a laissé un procès-verbal où nous lisons : « Les sept membres du Commonwealth sont tous des communautés autonomes dans le cadre de l'Empire, de rang égal, sans lien de subordination, ni dans les questions intérieures ni dans les questions extérieures, unies par conséquent par leur fidélité à la Couronne... »

\* \* \*

Un ministre, même celui dont le chef habite le prestigieux n° 10 de Downing Street, ne peut suffire à manœuvrer un si formidable équipage. Il faut plus. Il faut une personne réelle et royale. Ceci n'est pas une chose abstraite ou une image. Il faut que le Roi soit vu. Pendant la guerre de 1914 des chefs cadres avaient consenti à mobiliser leurs hommes en France pour servir le Roi. Quand vint le moment de renouveler leur serment, ces hommes exigèrent de ne jurer que devant le Roi lui-même. Alors le Roi vint à Abbeville et les chefs cadres le virent, et jurèrent, rassurés. Le Roi c'est cela : une *Common allegiance to the Crown*, qui a fait dire à l'historien allemand Hermann Luft : « ...L'Empire britannique est un Etat unifié. Et dans cet Etat unifié, le possesseur n'est pas le peuple anglais dans son ensemble physique; ce n'est donc pas le Parlement anglais; pas le Cabinet anglais, pas l'administration, mais la Couronne anglaise. Or nous savons tous qui est le représentant de la Couronne anglaise : c'est le roi d'Angleterre... »

C'est bien cela : nous savons tous. Avec des ministres on peut se tromper. Avec le Roi c'est impossible. Ce personnage, le *Times* y a insisté tout de suite, est le contraire d'une abstraction. On connaît toutes ses allées et venues, ses séjours de grand seigneur dans son *estate* de Sandringham, dans sa villégiature de Balmoral, dans son domaine de Windsor. Tout ce qu'il fait, tout ce qu'il dit est communiqué à ses Peuples, dans tout son empire, avec une ponctualité inlassable, et ses Peuples sont unanimes à en recueillir spontanément le commentaire dans leurs journaux. Ceci est d'autant plus facile avec George V que sa vie se déroule suivant un calendrier monotone et immuable. Nulle fantaisie, nulle fugue, des nombreux dîners officiels, toujours officiels, des séries à Sandringham, imposantes et familières, pleines d'une bonne grâce charmante et d'un ennui indicible. Une constante sollicitude aux petits et aux humbles avec de constantes trouvailles dans la bonté et la charité, qu'il s'agisse d'une catastrophe,

d'un sinistre ou d'une recrudescence du chômage. Beaucoup d'habileté bonhomme et familière avec les députés rouges, au point que ceux-ci se sont vu confier des missions de confiance auprès des princes royaux. Bref un Louis XVI avec tout ce qui manquait à Louis XVI, à commencer par le talent de dire aux pauvres gens tout ce que le cœur a besoin de leur dire. Vie réglée, *drilled* comme la vie d'un régiment de la Garde, avec le respect de l'étiquette, du ruban et du bouton : le Roi s'habille toujours chez le meilleur tailleur et pas un bouton de ses gants n'est laissé à l'aventure. On publie les portraits de ses bœufs, de ses coqs, de ses chevaux. Il s'intéresse aux courses, et fait courir, comme son père, avec moins de chance. Par-dessus tout il a son *hobby* (son violon d'Ingres), sa collection de timbres. C'est la réplique des serrures de Louis XVI, mais d'un Louis XVI qui se promène en calèche dans les *slums* de Whitechapel, où les gueux accrochent des calicots énormes avec l'inscription : « Nous sommes voyous, mais loyalistes. » Sur les portières de la voiture on pourrait inscrire : « Il y a toujours place dans la maison de mon père », comme sur les tambours de la Garde on voit inscrite la devise : « Dieu et mon Droit ».

Non, cet homme n'est pas un être abstrait. Il est même profondément humain, et c'est par là que dans sa grandeur olympienne il plaît aux foules qui ont appris à l'aimer autant qu'à le vénérer.

CHARLES D'YDEWALLE.

## Le surpeuplement des universités et le chômage des intellectuels

### Résultats d'une enquête.

Que nos universités soient surpeuplées et que les jeunes intellectuels éprouvent beaucoup de peine à se créer une situation qui corresponde à leurs désirs, sinon à leurs efforts, nul n'en doute parmi ceux que préoccupe l'avenir de l'intelligence. La Fondation Universitaire et le Fonds National de la Recherche scientifique ne pouvaient se désintéresser d'un problème aussi actuel qu'angoissant. Les pouvoirs publics ont pris l'habitude de parer, d'abord, aux nécessités économiques. Il faut que des voix autorisées les rappellent avec insistance au sens de l'Etat. Or un Etat bien organisé n'est pas celui où l'ajusteur a le pas sur l'ingénieur.

Le 4 octobre 1935, les Fondations de la rue d'Egmont installaient une Commission d'étude chargée de faire rapport et sur le surpeuplement des universités et sur le chômage des intellectuels, les deux questions étant connexes. Cette Commission vient de déposer ses conclusions. Elles méritent, à plus d'un égard, de retenir notre attention.

La composition même de la Commission offrait toutes les garanties d'impartialité et de compétence. Sous la direction du président de nos deux grandes Fondations, les recteurs des quatre universités, assistés chacun d'un de leurs collègues, ont échangé leurs vues avec de hautes personnalités, telles que les

professeurs Nolf et Bordet, Vermeulen et Paul Heymans (représentant du Cercle des Alumni), MM. A. Galopin et Jean Willems. De ces conversations, préparées par de patientes enquêtes et poursuivies avec un grand souci de méthode, se dégagent toute une série d'enseignements dont il faut louer, d'abord, la parfaite objectivité.

La Commission n'a pas eu le souci de noircir des pages et des pages. Le rapport qu'elle soumet tient en quelques formules. Cette concision a bien son prix. Car nous vivons à une époque où l'institution des « experts » entraîne l'inflation des communiqués. Les bavards ne trouveront pas leur compte dans un mémorandum qui mérite bien son nom. Ce sont les bavards qui ont tort.

D'autre part, respectueuse des droits et devoirs de chacun, la Commission n'a pas cru pouvoir empiéter sur le domaine d'autrui. Et c'est ainsi que les questions de cumul et d'abaissement de l'âge de la pension ne sont pas envisagées dans son rapport. Il va de soi cependant que la réforme administrative est dans l'air, et que le législateur ne pourra pas se dérober, le moment venu, à ses responsabilités. Le jour où le statut des fonctionnaires dans les administrations publiques sera réglé par de nouvelles dispositions de loi, les suggestions des rapporteurs devront être retenues. Pour le dire tout de suite, il est déplorable que les diplômés universitaires n'ouvrent pas à nos jeunes gens l'accès de certaines carrières administratives réservées, semble-t-il, à des intellectuels (?) de formation rudimentaire.

La Commission avait chargé des statisticiens de lui fournir une documentation précise et complète qui portât sur la population estudiantine, sur le nombre des diplômés classés par professions (avocats, docteurs en médecine, ingénieurs, professeurs). En outre, des rapports détaillés devaient permettre aux enquêteurs de se faire une idée sur la situation des intellectuels dans les pays étrangers, sur les conditions actuelles des diverses professions libérales, sur les méthodes de recrutement et de promotion des fonctionnaires dans les administrations publiques de Belgique et d'ailleurs. A telles enseignes qu'on peut affirmer qu'aucun élément du problème n'a été laissé dans l'ombre. Ainsi appelée à se prononcer en parfaite connaissance de cause, la Commission n'a éludé aucun de ses devoirs.

Les chiffres ont leur éloquence. En 1933-1934, et compte tenu de l'accroissement de la population totale du Royaume, le nombre d'étudiants belges est supérieur d'un tiers à ce qu'il était la veille de la guerre (1913-1914). Sans doute, la promotion académique 1935-1936 marque un certain fléchissement sur celles qui l'ont immédiatement précédée; mais il faut attribuer ce fait à la dénatalité des années creuses (1915-1918). Ne savons-nous pas que les classes des athénées et des collèges regorgent actuellement de futurs universitaires (70 % d'augmentation pour l'année 1933, par rapport à 1929!?) Le plafond n'est pas atteint. Il reste à affronter les années les plus cruciales, pour reprendre un mot qui a fait fortune.

Toutes les carrières libérales sont-elles pareillement encombrées? — Non. Les docteurs et ingénieurs en sciences chimiques trouvent de larges débouchés dans les laboratoires industriels. D'autre part, si quelques jeunes médecins se plaignent de manquer de clientèle, c'est que l'attraction des villes tentaculaires exerce sur eux un périlleux prestige; il ne manque pas d'agglomérations rurales où ils pourraient se créer, dans un délai de quelques années, une situation fort enviable.

Les moins favorisés de nos diplômés universitaires se rencontrent surtout parmi les étudiants sortis des Facultés de philosophie et lettres, de droit et des sciences (y compris les sciences appliquées). On cite le cas de tel ingénieur des mines réduit à piloter un « Citax »; et je connais des docteurs en philologie romane (grande distinction) qui se déclarent tout heureux et

tout aises de faire, à 10 francs le cachet, deux ou trois répétitions par semaine!

Les rapporteurs signalent, en passant, — et ils le déplorent, — le manque d'engouement des universitaires pour les carrières coloniales. Il est vrai que de nombreuses possibilités d'avenir s'ouvrent encore sur la terre d'Afrique. Il me paraît cependant que cette désaffection des jeunes Belges pour le Congo tient à d'obscures raisons d'ordre sentimental. La colonie n'a pas tenu toutes ses promesses. On avait vu trop grand, trop beau. Il a bien fallu déchanter. Nous faisons, en ce moment, notre crise de « réadaptation ». Espérons que les demains seront moins décevants, parce que moins ambitieux.

Que la conjoncture économique doive être envisagée sous un jour favorable, c'est là une manifestation d'optimisme qui nous éblouit, plus qu'elle ne nous rassure. Mais il n'est pas interdit de solliciter la bienveillance des dieux.

Et nous en arrivons aux recommandations positives.

Pour relever le niveau des étudiants, les rapporteurs suggèrent une réforme profonde des programmes des enseignements primaire et moyen et une sélection plus sévère au cours des études moyennes. Applaudissons des deux mains. D'aucuns auraient souhaité que revint sur le tapis la question de l'examen d'entrée à l'université. Mais l'organisation pratique d'une épreuve de ce genre soulève tant de difficultés qu'on a préféré rendre obligatoire l'examen de sortie (aujourd'hui facultatif) de l'enseignement moyen. Nous n'entrerons pas ici dans le détail des mesures proposées par la Commission pour que cette épreuve offre toutes les garanties de sélection et de maturité. Les programmes valent ce que valent les hommes qui se chargent de les appliquer. Il semble pourtant qu'on puisse faire confiance au jury qui aurait pour mission de donner l'*admittatur* aux futurs universitaires.

Et voici d'autres principes — excellents — que la Commission fait siens. Les études primaires et moyennes doivent conserver leur caractère de culture générale. Les études moyennes du degré supérieur ont une valeur en soi (ce qui veut dire que les humanités n'ont pas pour unique raison d'être de préparer à l'université). Les étudiants ne pourront se présenter à une même épreuve qu'aux sessions de deux années consécutives (ce qui écarte des auditoires les cancrs obstinés). Il importe de créer un Office de Statistique universitaire dont ce serait le rôle de documenter les jeunes gens et leurs parents sur les effectifs estudiantins et sur le jeu de la loi de l'offre et de la demande dans le domaine des carrières libérales.

Quant aux mesures susceptibles d'alléger, par leur application immédiate, le fardeau de la crise qui s'appesantit si rudement sur la classe des intellectuels, elles requièrent l'intervention des finances publiques. Et c'est bien pourquoi l'on se permet d'être sceptique. Le Gouvernement dit de rénovation nationale s'honorait cependant s'il consentait à réserver un peu de sa sollicitude aux universitaires chômeurs. Il ne s'agit pas d'électorisme, bien sûr! Mais un pays qui abandonne ses élites se condamne à de pénibles réveils.

Récemment, le Fonds National de la Recherche scientifique et la Fondation universitaire ont publié leur détresse, la détresse aussi des patrimoines de nos universités, ruinés par deux dévaluations successives et par la conversion des rentes. Nos actes nous suivent. Mais les responsabilités d'aujourd'hui dictent la consigne pour demain. Puisse le Gouvernement, s'inspirant des avis judicieux de la Commission pour l'étude du surpeuplement des universités et du chômage des intellectuels, pallier, dans la mesure de sa bonne volonté, les conséquences d'une crise que son incurie risquerait d'aggraver jusqu'à la catastrophe!

FERNAND DESONAY.  
Professeur à l'Université de Liège.

## La République de la Province<sup>(1)</sup>

« En France, ce qu'il y a de plus national est la vanité. Les masses de vanités blessées y ont donné soit d'égalité... A Paris, les hommes sont des systèmes; en province, les systèmes deviennent des hommes... »

HONORÉ DE BALZAC.

(Le Cabinet des Antiques.)

Lucien Romier me dit, un jour : « Quel homme de votre génération, justement ému des spectacles offerts et des exemples proposés à sa méditation, tentera de broser, à larges traits, contre le maléfice périmé de certaines institutions et de certaines méthodes, contre l'impéritie de certains hommes, le réquisitoire sincère auquel répugne la pudeur de ma maturité? — Un titre? — Pourquoi pas : « Reproches aux vieillards »? Le malicieux sourire de Romier m'accompagna jusqu'au seuil. Je serrai sa grande main cordiale. « Réfléchissez à la chose », poursuivit-il. « Et soyez assuré de trouver audience auprès de bien des gens à qui leur âge ou leur condition interdit la critique à haute voix, mais qui ne sont guère éloignés de penser, avec nous, que *tout n'est peut-être pas pour le mieux dans le meilleur des mondes.* » Je sortis. Une radieuse après-midi s'épanouissait sous les feuillages des Champs-Élysées. Confesserai-je que l'idée de reprocher quoi que ce fût à quiconque ne m'effleurait même pas l'esprit? Le beau temps est une école d'indulgence.

Or, voici qu'au moment de réunir en volume ces essais sur « La Politique et la Province », accueillis par le *Temps* et revêtus, de la sorte, d'une parcelle de son autorité, me revient en mémoire le précieux conseil de Romier. Le suivre intégralement eût frisé l'irrévérence. A l'heureuse, mais impertinente formule : « Reproches aux vieillards », il m'est apparu plus convenable de substituer un titre paisible autant qu'objectif : « La République de la Province ». Une telle précaution ne saurait — cela va sans dire — affecter, le moins du monde, cette pleine liberté de la critique qui est le témoignage décisif de l'impartialité. Aussi bien, « La République de la Province » n'exprime-t-elle pas la synthèse de la République tout court? A Paris, sans doute, foyer de l'opinion publique agissante, les initiatives, les sursauts. A la province, le contrôle, — étant admis que le Parlement, issu en grande majorité de celle-ci, reste, jusqu'à nouvel ordre, la base d'un régime, étayé lui-même sur le suffrage universel. Lorsque Lucien Romier parle de « reproches » qu'il conviendrait d'adresser aux vieillards, ne fait-il pas simplement allusion à la responsabilité qu'ils ont assumée dans la décadence d'un régime qui, depuis son origine, fut presque constamment leur lot? La France, « nation nomade et sédentaire », susceptible, à la rigueur, de faire des révolutions, s'avère, par contre, incapable d'évolutions effectuées en temps utile et de sang-froid. D'où son attrait pour les vieillards. D'un tempérament foncièrement conservateur, encore que d'apparence frondeuse, le peuple français confie, d'instinct, ses destinées à des vieillards, c'est-à-dire à des hommes auxquels leur expérience n'a pas servi, et dont les réflexes spirituels dénoncent l'absence de toute évolution personnelle. Car, s'ils feignent parfois de croire aux miracles, les vieillards se soucient comme d'une guigne de les provoquer;

ou, seulement, de leur créer une atmosphère propice. L'avenir semble ne les intéresser que médiocrement. « Cela durera bien toujours autant que nous... Après nous le déluge... », telle est la devise de ces vieillards adipeux et sclérosés que suit aveuglément une cohorte électorale railleuse ou indifférente. Comment leur en vouloir d'une aussi pertinente déduction? Et, ne devant pas survivre aux conséquences lointaines de leurs actes, de gouverner si volontiers « à la petite semaine »? Viennent à surgir des périls imminents, des échéances immédiates, leur souci d'ajourner la catastrophe les amène, au mépris de leurs passions partisans, à invoquer à leur secours le bénéfice de la *trêve des partis*. Après?

*Après, je veux bien la nuit noire  
Et le sommeil sous le cyprès...*

comme chante le poète.

Il est équitable de reconnaître que l'avènement des « jeunes » au pouvoir n'a pas, jusqu'à présent, donné toutes les satisfactions que l'on en devait espérer. De récentes expériences n'ont fait qu'accentuer, chez nous, le goût spontané des masses pour une gérontocratie, avisée dans ses courtes vues. Jeunes seulement par l'âge, de « faux jeunes », somme toute, les auteurs de ces expériences appartenaient, au vrai, à de vieilles équipes politiques. Ce qui atténue la portée et dénature le sens de leur échec. Il en va différemment des « vrais jeunes ». Leurs moindres vellétés d'action sont invariablement objets de surprise, voire de scandale. Le conformisme politique emprunte, en effet, aux yeux des classes moyennes, la vertu d'un dogme. Il explique la faveur durable des partis qui, à l'aide de vocables magiques : progrès, laïcité, mieux-être social, paix, satisfont au besoin théorique et verbal d'évolution que trahit en surface notre caractère national, tandis que leur empressement à ne rien modifier à l'état existant des choses rassure aussitôt son conservatisme fondamental. Les vieillards excellent à ce tour. Leur qualité même de vieillards leur interdit l'esprit d'aventure, — ce qui est heureux; et aussi, l'esprit d'entreprise, — ce qui l'est moins. Racommodeurs de porcelaine, ils ne sont point potiers. Moins encore, orfèvres. Architectes, ils se bornent aux réparations urgentes. La nation leur sait gré de rendre plus habitable la maison, sans songer à en mettre bas les quatre murs, pour reconstruire ensuite une de ces maisons « inconnues » dont se méfient tant les vieilles démocraties un peu essoufflées comme est la nôtre. Cela, les vieillards ne l'ignorent pas. Leur popularité coïncide, d'ailleurs, avec leur tempérament. « On va colmater ça », marmonnait, jadis, la cigarette aux lèvres, l'un des plus roués d'entre eux, traduisant ainsi, en langage vulgaire, une mystique quasi-unanime. Cette mystique du « colmatage chronique » porte un nom connu et vénéré : c'est l'*Union nationale*. Quant à la règle du jeu qui consiste, dans les pays de suffrage universel, à respecter les décisions prétendument souveraines de ce dernier, les vieillards qui y dérogent avec le plus de maîtrise sont également ceux auxquels la gratitude du peuple, en l'espèce, bafouée, consent davantage de patriotisme et de sens politique. *Le sens politique, c'est donc très exactement l'art de tricher au jeu politique* (1). Le salut de la nation dépend parfois de l'étendue et de la durée de cette tricherie.

\* \* \*

Le farouche ostracisme à l'endroit de tout ce qui apparaît, en matière d'initiatives et de méthodes, neuf, et de recrutement, jeune, est un phénomène spécifiquement français. Si

(1) Ces pages serviront d'Avant-propos au volume que publieront prochainement, sous ce titre, les Editions Bernard Grasset, à Paris.

(1) Or, la politique n'est pas, ne devrait jamais être un jeu...

riche en élites, la France se plaît à demeurer une nation de cadres, où les élites n'ont pas forcément leur place. Cadres de partis, cadres administratifs, cadres sociaux, *l'ancienneté* y fait la loi, et non le *mérite*. Aux *nouveaux*, l'égalité commande la patience. Car il n'est, devant le droit au gouvernement de la Chose Publique, d'égalité que parmi les *anciens*. « Chacun son tour », fredonne en sourdine le chœur des archontes. En France, les générations se succèdent. Elles ne se pénètrent pas. Se connaissent-elles seulement (1)?

L'élimination rationnelle des élites spirituelles ne se poursuit, hélas! pas que sur le terrain politique. Les systèmes d'enseignement actuellement en vigueur s'y emploient, dans l'ordre pédagogique, avec une efficacité d'autant plus perfide que la démagogie — par essence, illimitée en tous les domaines — s'y peut donner un cours particulièrement facile, car nulle contre-partie ne le vient endiguer. « Ne pouvant avilir l'esprit, on se venge en le maltraitant », assurait déjà Figaro. L'enfant est donc la cible idéale des démagogues professionnels. A ses dépens s'opère, depuis quelques années, dans notre pays, au nom d'on ne sait quelle pseudo-mystique de l'égalité devant l'enseignement, une vaste entreprise de *nivellement des intelligences par le bas* (2) dont les surenchères de la démagogie scolaire — la plus vile et dangereuse de toutes, pour engager gravement l'avenir — dissimulent imparfaitement l'hypocrite malfaisance. « Peu importe », a pu écrire un savant professeur, M. Léon Blum, « qu'on paralyse l'enseignement de l'élite; il est bon d'inculquer à la jeunesse la notion de l'égalité. En République, tous les esprits ne sont-ils pas égaux (3) ». On voudrait pourtant se refuser à admettre que la notion d'élite soit rigoureusement incompatible avec celle de démocratie. Si le vœu de cet instituteur prophétique, saluant, dès le début du siècle, en une métaphore hardiment pittoresque, « l'ère bénie où tous les jeunes cerveaux de ce pays viendraient s'asseoir sur les mêmes bancs », se trouve théorique-

(1) « ... Dans notre gérontocratie (Romier l'a fait observer) une génération politique n'est mûre, apte au pouvoir, qu'autour de la cinquantaine, alors qu'à cet âge la génération littéraire correspondante, ayant dit depuis longtemps l'essentiel de ce qu'elle avait à dire, fait place à une autre.

Politiquement, les jeunes ne gouvernent qu'en temps de révolution et voilà même ce qu'on appelle une Révolution. C'était, au lendemain de la guerre, une grande illusion que de s'imaginer, chez nous, une conquête de l'autorité par les jeunes. Le mot que je viens d'employer est même instructif : les jeunes peuvent avoir le prestige, l'éclat, l'influence, le pouvoir, ils n'ont presque jamais l'autorité, ou bien ils l'ont au sens bonapartiste et municipal, l'autorité des préfets et des maires. Les jeunes n'eussent pu occuper l'Etat qu'en changeant révolutionnairement le régime, comme en Italie. Mais en France l'élan révolutionnaire s'emploie tout en littérature, est devenu une catégorie de la littérature, et, critique littéraire, je ne m'en plains pas. »

ALBERT THIBAUDET,  
*La République des Professeurs.*  
Grasset, 1927.

(2) Je sais bien qu'un jour, quand on a fait au Conseil supérieur de l'Instruction publique cette constatation qu'on ne mettait plus l'orthographe, M. Brunot s'est écrié : « Tant mieux! tant mieux! »

Et ce jour-là l'honorable doyen de la Sorbonne m'a rappelé ce ministre des Finances de 1848, à qui un messenger affolé venait dire : « Monsieur le Ministre, la rente baisse », et qui répondit : « Tant mieux! C'est signe qu'elle se démocratise. »

LÉON BÉRARD.

*Pour la Réforme classique de l'Enseignement secondaire.*  
Librairie Armand Colin, 1923.

Dans le même sens :

« Le Président Jules Grévy, inaugurant le Salon, demanda s'il était réussi cette année : « Oh! rien d'extraordinaire, lui répondit-on, mais une bonne moyenne. » Il se frotta les mains : « Une bonne moyenne! Très bien, C'est ce qu'il faut dans une démocratie. »

ALBERT THIBAUDET,  
*La République des Professeurs.*  
Grasset, 1927.

(3) LÉON BLUM : « Le contresens politique de la contre-réforme moderniste. »

*Revue Politique et Parlementaire.*  
10 juin 1927.

ment réalisé par la mystérieuse *Ecole Unique* (1), dont nul ne sait, au juste, ni à quoi elle correspond ni, hors le bénéfice électoral escompté par les réformateurs, à quoi elle conduit, le résultat obtenu dans la pratique ne s'est, non plus, pas fait longtemps attendre. Depuis qu'ont été délibérément écartées de l'Enseignement secondaire les disciplines classiques, sources de toute culture, le déclin de ladite culture s'est, à chaque session nouvelle d'examens, accéléré à une cadence suffisante pour effrayer jusqu'aux fauteurs d'une situation qui menace, à n'en pas douter, avec la primauté de l'Intelligence, le destin même de notre civilisation occidentale. Tout se tient dans l'ordre de l'Esprit.

Ainsi, le but poursuivi apparaît double : carence, d'une part, des élites existantes. Le jeu du suffrage universel y pourvoit, l'électeur moyen n'envisageant le plus souvent que des points de vue électoraux, et les services par lui sollicités constituant, à l'ordinaire, des illégalités. En outre, sa passion de l'égalité, reflet de cette jalousie nimbée d'envie qui n'est pas ce que la nature humaine décèle de plus noble, ne pouvant souffrir sans émoi le concept d'une quelconque supériorité, — ce qu'il lui faut, c'est des *commissionnaires*, de préférence médiocres, diligents, et peu scrupuleux. (Il est, d'ailleurs, assez rare qu'en dépit de sa bonne volonté le candidat et l'élu ne révèlent pas un niveau nettement supérieur à celui de leur clientèle électorale.) Sournoises barrières, d'autre part, dressées, dès l'école, où il leur faut subir la *loi du cancre*, contre les possibilités d'éclosion des élites futures. Telle se dégage, en bref, l'idée maîtresse des chefs responsables de la démocratie.

A qui s'en prendre? A l'avisement de l'esprit public, certes, obnubilé par l'esprit de classe, étourdi par les luttes et les surenchères des partis, abusé par la fausse littérature d'une presse, dite d'information, au service de gouvernements dont l'idéal majeur est probablement de durer. Mais aussi, mais surtout aux partis eux-mêmes. Il n'appartient pas à l'auteur de ces lignes d'établir le bilan de leurs torts respectifs. Les essais qui suivent fourniront à ce sujet — du moins, le souhaite-t-il — des éléments d'appréciation autrement éloquentes qu'une critique *in abstracto*. Certaines remarques, préliminaires s'imposent toutefois. Les voici.

\* \* \*

Un mot, d'abord, de la terminologie. Deux adjectifs, substantifiés pour les commodités du vocabulaire politique, la dominent : *la Droite, la Gauche*. « La Droite, la Gauche! Vieux mots absurdes et magiques qui ont plus agi sur nos destinées que toute la philosophie de Taine et de Renan et les cours de l'Ecole des Sciences politiques », s'exclamait récemment M. Léon Bérard (2). Sans doute, la discrimination peut-elle sembler brutale à des esprits nuancés. Elle traduit néanmoins une réalité. Deux blocs principaux, subdivisés, il est vrai, en fractions autonomes, parfois même divergents, se disputent l'honneur de gouverner la République. Et ces blocs, qu'on le veuille ou non, portent les patronymes symboliques de *Droite* et de *Gauche*. Un moraliste politique d'une singulière profondeur, chez qui l'indépendance de l'esprit s'allie à une information impeccable, M. Etienne Fournol, a tenté de pénétrer le secret de cette antinomie. Il conviendrait de citer, dans son ensemble, sa pénétrante étude, où la notion de progrès incompréhensiblement mais historique-

(1) « Le parti radical (toujours menacé sur sa gauche) ne peut vivre aujourd'hui qu'avec une nouvelle plate-forme, qu'il lui faut trouver, et qui est précisément, au sens large, l'Ecole Unique. »

ALBERT THIBAUDET,  
*La République des Professeurs.*  
Grasset, 1927.

(2) LÉON BÉRARD : « La Trêve et ses lendemains. » *Petite Gironde* du 14 août 1934.

ment incorporée aux doctrines dites « avancées », intervient pour expliquer ce phénomène que « les affaires publiques, le mouvement des idées, c'est une marche qui part de la droite et se dirige vers la gauche (1) ». La République est issue, se nourrit de cette image. « Le peuple admet donc la division politique en droit et gauche, conclut M. Fournol, parce qu'il la voit de ses yeux. Il la fonde sur le progrès parce que c'est de notre temps une notion courante (2) ». Il y a donc, en France, une *Droite* et une *Gauche*. On est *pour* ou *contre* le curé (3). Ce langage est désormais entendu de chacun. Mieux vaut, par conséquent, s'appliquer aux définitions qu'au bien-fondé de la terminologie.

La *Droite* pousse volontiers la pudeur de toutes choses jusqu'à cette pudeur de soi qui a nom : respect humain. « La peur de ne pas paraître assez avancé » est, pour l'*homme de droite*, source et occasion de bien des lâchetés, de bien d'inutiles reniements. Il commence par proclamer qu'il n'est « pas si à droite que cela », pour s'intituler ensuite : « républicain de gauche », étiquette classique d'un modérantisme au-dessus de toute dispute. Le plus ambitieux adhère au groupe — « ministrable », par excellence — de la *Gauche radicale*. Mais l'aveu de son exacte position politique dépasse ses forces, comme son courage. *C'est déjà trop d'être de droite. Du moins, qu'on ne le sache pas!* Hélas! on le sait toujours. La pire injure qu'on lui puisse adresser est de l'appeler par son nom véritable d'homme de droite. Ce « privilège de la gauche (4) » aboutit à faire peser sur ce qualificatif : homme de droite, une manière de malédiction, d'infamie, l'injure n'atteignant pas seulement les gens de gauche, fiers de leur prérogative, mais encore les gens de droite, honteux de leur tare, et soucieux de donner le change. Elle est donc commune à tous.

Ce qui est vrai pour les hommes l'est aussi pour les gouvernements. La pudeur des uns a gagné les autres. « Ce qui distingue, en effet, la politique française des autres politiques parlementaires, précise M. Fournol, c'est qu'elle est à sens unique. Elle peut bien marcher de droite à gauche. De gauche à droite, jamais. C'est inavouable : je veux dire, au sens propre, qu'on ne l'avoue pas. La démonstration, vous l'apercevez tous les jours et surtout depuis dix ans. Un gouvernement constamment soutenu par une majorité de droite, si on lui dit qu'il est de droite, soutient qu'on l'injurie, et se fâche. En sens inverse, sous un gouvernement de gauche, c'est l'opposition qui se défend d'être de droite (5) ».

Cette pudeur quant à sa propre vérité entraîne, pour la *Droite*, une de ces conséquences dont l'usage fait un inconvénient. Un certain *sganarellisme politique* ne lui est pas, en effet, étranger. Qu'une majorité de gauche tolère au ministère de l'Intérieur, pivot de ces « leviers de commande » dont il est si souvent question, la présence d'un homme de droite, voilà qui confine à l'absurde. Le contraire est, sinon admis, du moins, courant. Le « Bloc National » en a fait, à ses dépens, la cruelle expérience. Il n'est pas le seul.

Les hommes de droite — plus simplement : les *modérés*, puisque tel est leur surnom — offrent, à côté de cette démission d'eux-mêmes, une autre caractéristique assez fâcheuse pour l'exercice de la vie publique, encore que parfaitement honorable en soi : la politique n'est pas toute leur vie, ne les absorbe pas intégralement, eux, leur esprit et ses réactions, leur corps et ses réflexes, leurs rêves et leurs activités, leur famille et leurs amis.

(1) ETIENNE FOURNOL : *Manuel de Politique française*. Edition des Portiques, Paris 1933.

(2) *Ibid.*, opusc. cit.

(3) Quels que soient, d'ailleurs, les témoignages prodigués par le zèle de ce dernier en faveur du dogme et des pontifs de la démocratie. Peine perdue!

(4) La gauche semble posséder, en effet, politiquement une sorte de « privilège de droit divin ».

(5) ETIENNE FOURNOL : *Manuel de Politique française*. Editions des Portiques, Paris 1933.

Or, selon la Sagesse des Nations, « la politique veut et vaut tout son homme ». Elle exige de la persévérance avant, pendant; et même après, lorsque, déçue, cette persévérance chevauche à nouveau le coursier de l'espoir. « La politique espère toujours (1) », affirmait Louis Barthou. L'idée fixe est une vertu politicienne. Le modéré songe à sa famille, à ses amis, à ses rêves, à ses affaires, à sa maison de campagne, à ses livres, à ses travaux, à ses vacances : exécrables conditions pour soutenir la lutte contre un adversaire sans merci qui, à l'instar du héros de Corneille, ne reprend haleine qu'en racontant ses exploits. La politique est, à l'homme de gauche, sa raison d'être, sa fin. Elle tient, au modéré, lieu de délassément; parfois de devoir, ce qui n'est pas pour stimuler son enthousiasme.

Un tel dilettantisme comporte, on le devine, de sérieux désavantages. D'autant qu'à son inertie fonctionnelle, à son étonnant manque de suite dans les idées, le modéré joint une infériorité qui peut être, dans la vie, considérée comme un malheur, et le doit être, en politique, comme un défaut : *il n'a pas de chance*. Les modérés viennent-ils, d'aventure, à « passer à l'acte »? Ils n'en retirent qu'un bénéfice illusoire. Ou l'expérience échoue : et alors ils disparaissent, pour longtemps, de la scène; *pour plus longtemps que les autres*. Ou elle tourne court : tout est à recommencer. Ou elle réussit : et la logique, aidée, pour une fois, du bon sens populaire, condamne une entreprise, contradictoire dès son principe. Ne sont-ils point, en définitive, des conservateurs? Passé la première stupeur, l'opinion publique estime qu'une action révolutionnaire, si justifiée soient ses buts, ne ressortit ni à leur nature, ni à leur destin de conservateurs. Elle ne la comprend, ni ne l'approuve. Mais s'en offusque. Pour deux raisons. D'abord, parce que fomenter le trouble, « descendre dans la rue » ne lui paraît pas être l'office d'un parti, par définition, conservateur. Et puis, parce que la majorité du peuple français obéit, en votant par caprice, par luxe, à gauche, à une psychologie subtile qui peut se résumer ainsi : les programmes de la gauche entretenant, d'une part, fort habilement l'horreur des citoyens pour ce qui peut être taxé de *droite*, et flattant, par ailleurs, en lui un certain nombre d'instincts, d'envies sociaux que leurre l'éternelle promesse d'un progrès aux contours imprécis, recueillant aisément l'assentiment de l'électeur. Mais celui-ci, au tréfonds de son âme, compte formellement sur les conservateurs, comme lui propriétaires, possédants, amis de l'ordre social, pour le rassurer. Il ne leur pardonne pas l'inquiétude qu'ils lui ont causée, la peur qu'ils lui ont faite. Au surplus, leurs agitations, en faisant renoncer les conservateurs à leurs positions de conservateurs pour adopter, un temps, des méthodes révolutionnaires, ne leur valent pas, pour autant, de passer pour des révolutionnaires. Non. Plus amer est leur sort. Car, au regard de l'opinion, les conservateurs révolutionnaires sont, tout bonnement, des *réactionnaires*. Et pour qui connaît le vocabulaire politique, ce mot dit tout.

Ces réserves faites, — elles sont d'importance, — le modéré apporte, dans le cloaque politique, des qualités de probité, de désintéressement, un patriotisme et un sens de la mesure qui ne laissent pas de susciter la considération et d'inspirer la sympathie.

L'hostilité à la *réaction*, concrétisée par les partis de droite, sert de trait d'union naturel — le seul, peut-être, présentant quelque solidité — aux partis de gauche. De ces derniers, M. Daniel Halévy a, dans un petit livre alerte et curieux : *La République des Comités*, fort sévèrement traité. C'est au parti radical-socialiste que vont ses flèches les plus acérées. Depuis le ralliement conjoint des formations d'extrême-gauche :

(1) LOUIS BARTHOU : *Le Politique*. Chez Hachette, Paris, 1923.

union socialiste, fractions socialiste S. F. I. O., néo-socialiste ou socialiste de France, pupiste et communiste à la politique du *Front commun*, ou *social*, ou *populaire*, la *Gauche* traditionnelle se groupe, en effet, presque exclusivement sous l'étendard du parti radical-socialiste. « La politique, pour un radical, c'est l'art de contenter les citoyens », écrit M. Daniel Halévy, qui poursuit : « Le seul idéal qu'on connaisse au Parti, c'est une médiocre égalité dans l'absence de risque et de peine. Ses orateurs tentent les masses par des promesses de journées plus courtes, de retraites plus promptes, de disciplines moins exigeantes. Ils font aller ensemble, par un paradoxe dont leur démagogie n'est pas gênée, la religion du moindre effort et celle de la plus abondante richesse. » En fait, la doctrine radicale répond assez bien au tempérament de l'électeur moyen (1), volontiers dépourvu d'idéalisme comme d'imagination; sans cesse prêt à acquiescer aux balourdises laborieuses d'un anticléricalisme frelaté; ennemi, par principe, du curé; ami, sans savoir pourquoi, de l'école laïque; avaleur de sabres et bobards en tous genres; aussi jaloux de la propriété et des avantages du voisin que des siens propres (2); comitard de chefs-lieux de canton et rhéteur de *Cafés du Commerce*; politicien « pur sang », ramenant toutes les questions que peut poser, pour la masse, la métaphysique, la philosophie, l'histoire, la politique, à l'aspect étriqué que lui en proposent la doctrine et les pontifes de son parti; le tout considéré, de préférence, sous l'angle et selon l'incidence de la politique locale, expression tangible des passions souterraines et des souriantes hypocrisies d'une portion minoritaire, d'ailleurs, de la petite bourgeoisie de province oisive, envieuse, bavarde en diable jusque dans ses camouflages, ses sous-entendus et ses clin d'yeux. Le grand art du parti radical fut d'attirer patiemment à lui, en épousant ses instincts, en attisant ses passions, en le gavant de discours, de prébendes et de places (on n'a pas oublié le célèbre : « A nous toutes les places, et tout de suite... »), le troupeau avide et borné d'une clientèle qu'éblouit le mirage du pouvoir et qu'excite l'appât des satisfactions, flatteuses pour sa bourse ou sa vanité, que dispensent ses tenants (3). Ainsi est-il parvenu rapidement à se constituer des cadres solides que la nation a été, peu à peu, contrainte de faire siens, le parti radical, presque constamment à la tête des affaires publiques, installé place Beauvau, ayant envahi de la cohorte de ses militants les rangs des fonctionnaires de l'Etat, peuplé de ses créatures les bureaux de tabac, les syndicats agricoles et autres sinécures, par lui clandestinement transformées en sièges permanents de comités et en centres de propagande. Si ces cadres semblent craquer aujourd'hui, en certains endroits, c'est que le parti radical a trouvé dans les partis d'extrême-gauche son maître ès démagogie. Bon nombre de fonctionnaires, mis en appétit par la démagogie radicale, subissent aujourd'hui l'irrésistible appel des démagogues socialiste et communiste qui marquent un progrès sensible sur leur aînée. L'attrait du « plus avancé » vient, au grand dam de la mystique radicale, contredire le vœu profond du Français moyen : « Toujours à gauche, mais pas plus loin... » L'expérience des cartels électoral et parlementaire qui fit du parti radical-socialiste l'esclave docile de l'extrême-gauche est pour beaucoup dans ce résultat. Il n'en demeure pas moins que le parti radical-socialiste symbolise encore, en France, la *politique pure*, c'est-à-dire la *politique électorale* et *alimentaire*. La cité est, par lui, érigée en officine; le citoyen, mué en électeur.

(1) Il y a par bonheur, de nombreuses exceptions.

(2) Le Français a la passion de l'égalité pour les autres et des privilèges pour lui-même.

(3) Ne pas oublier, toutefois, qu'il y a des braves gens partout, et que l'auteur est le premier à reconnaître ce qu'il peut y avoir d'un peu outré dans le portrait ci-dessus.

Le sens, le but de la vie, c'est la politique. On s'en aperçoit rudement en province.

Mais, en définitive, le personnel politique se ressemble étrangement, de parti à parti, de groupe à groupe, d'homme à homme. De quelque doctrine qu'il se recommande, à quelque formation qu'il appartienne, l'homme politique peut être, dans la plupart des cas, défini à peu près ainsi : *le politique est un homme chez qui l'ambiance du milieu et les habitudes acquises ne tardent pas à évincer le climat et les convictions originels. Ce faisant, il ne trahit, d'ailleurs, à proprement parler, ni ses idées : — en avait-il?, — ni ses amis : — il en aura — : il évolue, au gré de son ambition, selon le rythme de sa hâte. Le terme normal de cette évolution est l'accès du pouvoir (1). Un peu de chance en fait un homme d'Etat (2).*

\* \* \*

Entre la *Droite* et la *Gauche*, certains esprits généreux conçoivent une formation intermédiaire : le *Tiers-Parti*, destiné à figurer l'axe de cette *concentration*, rêvée par tant de stratèges en vase clos. M. Gustave Gounouilhou en a jadis proposé, dans la *Petite Gironde*, le programme et délimité les frontières. « Nous sommes disposés, annonçait le leader du journal bordelais, à accepter de tout cœur et d'où qu'ils viennent tous ceux qui s'y rallieront sincèrement. » M. de La Palisse nous a légué de fiers disciples. « Il pleut des vérités premières... », disait l'Autre. Voilà qui promet d'excéder amplement le cadre d'un parti; ou plutôt, de n'en constituer aucun, digne de ce nom. Le lien tissé entre ses membres problématiques apparaît assez lâche... MM. Emile Roche, de la *République*, et Georges Ponsot qui s'intitule lui-même « vieux radical » — ancien serait, peut-être, plus exact — embouchèrent la trompette de M. Gounouilhou. De vives polémiques s'instituèrent dans la presse... L'avenir se prononcera sur la viabilité du projet. Sera-t-il permis, toutefois, de garder, à son sujet, certain scepticisme, d'émettre certains doutes, de formuler certaines réserves? Dans notre République peuplée, comme chacun sait, d'orléanistes, de légitimistes et de bonapartistes convertis mais impénitents, l'entreprise accuse quelque témérité. Une part, aussi, de chimère. D'un point de vue purement logique, M. Pierre Cot l'estime irréalisable : « Sur le plan parlementaire, écrit-il, Tiers-Parti signifie concentration. Ah! cette concentration! Quel beau rêve! Depuis que je suis entré au Parlement, j'en entends parler. C'est la grande pensée des hommes sages et expérimentés. Seulement, on n'a jamais pu la réaliser. Elle a toutes les qualités, paraît-il. Il lui manque la vie. Pourquoi? »

Parce que la géographie parlementaire s'y oppose. La concentration suppose que tous les radicaux-socialistes renoncent à leurs amitiés de droite. Le malheur veut que 30 % des radicaux et 30 % des modérés ne consentiront pas à ces renoncements. Beaucoup par conviction; d'autres, parce que ce serait signer leur arrêt de mort électorale (3). Quelque éloigné qu'on se situe des

(1) Cette frénésie du pouvoir est tellement répandue, même chez les plus qualifiés pour l'exercer, que ceux-ci résistent rarement à la tentation de le prendre, fût-ce dans les plus déplorables conditions, dès qu'il s'offre à leur ambition. La vanité de s'entendre appeler, pour le reste de ses jours, n'eût-on gouverné que quelques heures : « M. le Président », trouve parmi les hommes politiques bien peu de réfractaires. Il n'est telles que les démocraties pour conférer à ses sujets le goût des honneurs, des titres, de tout ce qui évoque et s'efforce de remplacer les aristocraties détronées. Ainsi se constituent les prétendues aristocraties démocratiques. On compte en France près de trois cents ministres ou anciens ministres vivants. A chaque fonction, si temporairement qu'elle ait été occupée, s'attache un titre honorifique, que l'usage conserve indéfiniment à son détenteur passager. On n'a encore jamais enregistré de grève de ministres.

(2) En politique, il y a des amitiés. Il n'y a pas d'amitié. La loyauté, la fidélité politiques ne constituent-elles pas, pourtant, une habileté souvent récompensée?

(3) M. PIERRE COT : « Le Tiers-Parti mort-né. » *Œuvre* du 7 septembre 1934.

conceptions politiques de M. Cot, son argumentation, sur ce point, ne peut manquer de frapper la raison. *L'argument des contingences électorales* est l'écueil premier où sombreront les théoriciens du Tiers-Parti. Un nouveau problème naît de cette polémique : *existe-t-il vraiment, à l'heure présente, dans la situation actuelle de la République, une solution parlementaire, partant électorale, à ses vicissitudes?* Le dilemme est strict : *ou jouer le jeu des institutions, respecter les décisions du suffrage universel, la vie et l'action autonomes de partis autonomes dans le cadre de la République parlementaire, et poursuivre la route, cahin-caha; ou consentir que le gouvernement régulier du pays s'accommode malaisément d'une consultation périodique de suffrage universel, — la stabilité approximative en étant le caractère essentiel, — et prendre, en conséquence, les mesures propres à assurer son salut* (1). Le dénouement d'un tel dilemme appartient à ceux auxquels incombe la responsabilité des destins nationaux. Qu'ils ne négligent point cette double vérité : lorsque l'inventeur n'est plus maître de son invention, la catastrophe est proche. Or, le maniement de la Constitution échappe manifestement au pouvoir exécutif. En outre, les changements de régime sont le fait de minorités décidées. Aussi les chefs de la démocratie témoigneraient-ils d'une rare imprudence s'ils ne tenaient un compte sérieux des questions posées devant l'opinion par le mécontentement, le dégoût et l'impatience de chacun. Parmi celles-ci la réforme de l'Etat, la révision de la Constitution, la modification du mode de scrutin présentent un caractère d'indéniable urgence.

Quant au Tiers-Parti, — conception idéale au même titre que l'Union Nationale, — il risque fort, s'il se constitue jamais, de ne pas survivre longtemps à cette trêve des partis dont les hommes de bonne foi souhaitent sincèrement qu'elle ne soit une duperie (2) pour personne. Mais la trêve des partis, précaire

(1) C'est un fait expérimental que si la position de gauche est préférable pour assurer le succès électoral, il convient, pour gouverner, de suivre une politique appuyée sur la droite.

(2) « La trêve, vous savez ce que c'est. Il y a eu, en février, un orage politique et l'on s'est réfugié sous le parapluie tricolore de M. Doumergue, heureusement trouvé pour une protection passagère et qui a donné un abri commode à des gens qui avaient singulièrement besoin de se mettre à l'abri. »

M. PHILIPPE HENRIOT,

« Discours de Belfort », 23 septembre 1934.

en son principe, ne saurait se prolonger indéfiniment dans une démocratie parlementaire. Opéré le reclassement des partis, reconstitués les deux blocs : *Droite* et *Gauche* (par extension : *Front national* et *Front commun* — ou *populaire*), le Tiers-Parti périra d'étouffement, écrasé, faute de troupes, entre ces blocs. Son ambition devra se restreindre au rôle, tenu jadis par la gauche radicale, d'arbitre intermittent dans leur duel, de convive supplémentaire à leur banquet, recueillant, au passage, les miettes du festin : deux ou trois portefeuilles de consolidation dans des combinaisons ministérielles savamment dosées. On prêtait à ses inventeurs des mobiles plus philosophiques.

\* \* \*

« Tout cela est fort bien », dira-t-on. « Mais tout démolir ne reconstruit rien!... » Ce grief ne saurait surprendre l'auteur d'un ouvrage dont le dessein n'est pas, en vérité, de soumettre au lecteur un projet quelconque de réformes politiques ou sociales. La mode s'en charge. Comme les professeurs de morale, les théoriciens improvisés ne font jamais défaut. Partisan, comme tout le monde, d'une réforme qu'exige le plus élémentaire bon sens : la *réforme de l'esprit public*, il a prétendu seulement ébaucher l'esquisse véridique de cette entité immobile qu'est la « République de la Province ». De la « République des Camarades », en effet, à celle des « Comités », en passant par celle des « Professeurs », des « Avocats » et des « Médecins », c'est toujours la « République de la Province », expression du meilleur et du pire de la République elle-même, que l'on retrouve. Il n'est donc spectacle plus édifiant et plus instructif, pour qui entend s'attacher à un meilleur aménagement de la « machine politique », que celui de la Province, de sa vie quotidienne, de son comportement social, de ses clans. Regarder, pour voir. Juger, pour amender. Se souvenir, afin de prévoir. « Celui qui prévoit, c'est presque toujours celui qui se souvient », a dit M. Léon Bérard. Regardons. Jugeons. Souvenons-nous.

Et donnons aux esprits vraiment curieux de pénétrer l'âme de la Province française, son histoire éternellement recommencée, ses mœurs, ses mystères, ses vertus, ses faiblesses, le conseil, exclusif de toute déception, de relire Balzac.

JACQUES FOURCADE.

## Les idées et les faits

### Chronique des idées

#### « Annuaire des Missions catholiques au Congo belge »

M. l'abbé CORMAN, ancien missionnaire scheutiste, justement considéré comme l'un de nos plus distingués missiologues, vient de faire paraître à l'Édition universelle une nouvelle édition de l'*Annuaire des Missions catholiques au Congo belge*.

Ce fort in-12 massif, mais clairement ordonné et, grâce

à la multiplicité des caractères typographiques, d'une lecture facile, ramasse en 422 pages, plus une dizaine de pages photographiques, une immense et minutieuse documentation qui met sous nos yeux le tableau fidèle de l'évangélisation du Congo et du Ruanda-Urundi. Il suffit d'entr'ouvrir ce volume aussi dense que lumineux pour être frappé d'admiration et de stupéfaction, en constatant les pas de géant qu'a réalisés, en un demi-siècle, dans notre colonie africaine, la conquête de l'Évangile. Je me figure la profonde satisfaction mêlée d'un juste orgueil qu'aurait ressenti Léopold II en parcourant ce livre d'or des Missions congolaises belges, de ce continent que son génie ouvrit à la civilisation chrétienne.

Dans ce vaste répertoire qui tout embrasse, c'est l'Église

noire qui surgit présentement devant nous avec ses cadres, avec son organisation hiérarchique, son épiscopat, son armée de missionnaires et d'auxiliaires des missions.

Incontestablement, de toutes les parties du monde, l'Afrique est la plus ouverte à la diffusion de la religion catholique et, ajoute l'auteur dans son Avant-propos : « De toutes les colonies ou groupes de colonies comparables pour la population et l'étendue à la colonie du Congo belge, c'est cette dernière qui vient en tête. » Il est manifeste que dans l'histoire de la civilisation, Léopold II a écrit une page immortelle. Et n'est-il pas digne de remarque ce fait que le même souverain qui fut l'initiateur de la dissémination de la foi au Congo le fut aussi, sur le mont du Bon Dieu, comme il disait, à Koekelberg, de la propagation du culte national envers le Sacré-Cœur? C'est que le grand bâtisseur voyait grand et loin dans tous les domaines et s'élevait comme naturellement dans la sphère religieuse.

Que renferme l'*Annuaire*? Le dénombrement, pour chaque *Vicariat* ou *Préfecture* — il y en a vingt-cinq — de toutes les missions avec la description de toutes leurs œuvres d'apostolat; la nomenclature des sociétés de missionnaires et des sœurs, avec notices détaillées et listes de leurs membres pour chaque congrégation, de leurs auxiliaires; l'énumération des écoles et chapelles, la statistique des baptisés et des catéchumènes, la spécification des cultures vivrières. Quelle fourmilière d'activités spirituelles, scolaires, agricoles, sociales, médicales! Quelle merveilleuse transformation! Quels coups de théâtre en la durée d'une cinquantaine d'années!

C'est le 30 juillet 1879 que les Pères Blancs du cardinal Lavignerie partaient pour l'Afrique centrale, et, l'année suivante, fixaient leur premier établissement dans l'Urundi, à Rumange. En ce temps, rappelait naguère le *Vingtième Siècle*, il n'y avait pas de cimetière dans la région des Grands Lacs et les villages se faisaient la guerre pour se procurer du gibier humain. Un demi-siècle s'est écoulé depuis l'âge du cannibalisme et voici déjà parmi les petits-fils de ces anthropophages des prêtres indigènes.

L'*Annuaire* s'ouvre par le portrait du Délégué Apostolique du Congo et du Ruanda-Urundi, S. Exc. Mgr Giovanni Dellepiane. Ce jeune prélat, originaire de Gênes, prêtre depuis 1914, sacré par le cardinal Rossum, en 1929, à son retour de Smyrne où, aux côtés de S. Exc. Mgr Vallega, il avait assisté à la catastrophe de 1922 et administré le diocèse pendant la vacance du siège, a déployé au Congo, depuis 1930, une merveilleuse activité, organisé les services de la Délégation, visité tous les postes des missions, présidé la Conférence des Ordinaires et le premier Congrès eucharistique du Centre africain, à Kisantu, au mois d'août 1933.

On reste saisi d'admiration, presque de stupeur, devant l'immensité du travail missionnaire accompli dans cette colonie du Congo et qui, je pense, ne trouve pas son égal ailleurs. Quelle organisation sortie de terre en si peu de temps! Actuellement en fonction : 20 évêques, vicaires apostoliques, 1 évêque auxiliaire, 3 préfets apostoliques, 2 supérieurs de missions dites *sui juris*. Sous la direction de cette hiérarchie se rangent 805 missionnaires-prêtres appartenant à 22 congrégations en pleine activité au Congo, depuis les Pères Blancs, les Scheutistes, les Jésuites, les Prêtres du Sacré-Cœur, les Prémontrés de Tongerlo, les Rédemptoristes, les Pères de Mill-Hill, les Pères du Saint-Esprit, les Bénédictins de Saint-André, les Capucins, les Salésiens, les Dominicains, les Frères-Mineurs, les Croisiers, les Missionnaires du Sacré-Cœur qui ont relayé les Trappistes, les Lazaristes, les Assomptionnistes, les Joséphites, les Oblats de Marie-Immaculée, les Picpusiens, jusqu'aux Monfortins et aux Passionnistes qui sont venus s'adjoindre à leurs prédécesseurs en 1933. Déjà

37 prêtres indigènes exercent leur fructueux ministère auprès des noirs leurs frères, de même qu'aux Frères missionnaires des Ecoles chrétiennes, de la Charité de Gand, des Maristes, de Saint-Gabriel, de Notre-Dame de Lourdes d'Oostacker et des Xavériens de Bruges, soit 405 Frères, auxquels viennent s'ajouter 38 Frères indigènes.

Le relevé le plus impressionnant est assurément celui des 52 congrégations de religieuses qui ont envoyé au Congo pour y tenir écoles et hôpitaux, 1,057 Sœurs missionnaires dont le rayonnant exemple a déjà entraîné dans leurs rangs 67 Sœurs indigènes et 103 novices.

Je cite à la place d'honneur les premières recrues, en 1891 les Sœurs de la Charité de Gand, en 1894 les Sœurs de Notre-Dames, filles de Julie Billart, de Namur, en 1895 les Sœurs de Notre-Dame d'Afrique, en 1896 les Franciscaines missionnaires de Marie de Woluwe, sur les pas desquelles se sont empressées, d'année en année, hormis le temps de la guerre, tant d'heureuses rivales de charité jusqu'au dernier enrôlement, le 25 mars 1935, celui des Filles de la Sagesse.

En 1923 il y avait 283 religieuses européennes; l'effectif du 30 juin 1934 représente 3,63 fois ce nombre. M. Corman ajoute : « Depuis, de nouvelles congrégations sont arrivées, d'autres se préparent, d'autres sont prévues; avant longtemps la plupart des stations missionnaires seront occupées par des religieuses et leur activité ainsi développée pourra s'étendre à toutes les tâches et assurer l'avenir par un égal relèvement des ouvrières et des ouvriers apostoliques. S'il existe, en effet, 22 congrégations de prêtres au Congo et au Ruanda-Urundi, il y a largement place pour d'autres. Les catéchistes sont les indispensables collaborateurs des prêtres missionnaires; ils sont au nombre de 18,307. »

\* \* \*

L'*Annuaire* fournit aussi des renseignements très précieux sur les œuvres auxiliaires des missions catholiques au Congo belge. Sous ces sigles un peu cabalistiques, F. O. M. U. L. A. C., C. A. D. U. L. A. C., A. M. M. sont désignées des associations qui épaulent puissamment l'apostolat missionnaire. F. O. M. U. L. A. C., *Fondation médicale de l'Université de Louvain au Congo*, a pour but les recherches médicales et l'assistance médicale aux indigènes; elle tente, entreprise délicate, la formation d'agents sanitaires, elle a ouvert les hôpitaux de Kisantu et de Katana, le poste sanitaire de Yasa, au Kwango.

Le C. A. D. U. L. A. C., ou *Centres agronomiques de l'Université de Louvain au Congo*, s'occupe de l'organisation scientifique de l'agriculture congolaise par l'étude et le perfectionnement des cultures vivrières, l'élevage, la formation d'assistants agricoles indigènes, l'établissement de coopératives, caisses d'épargne et de crédit.

L'A. M. M., *Aide médicale aux Missions*, est une filiale de la Société médicale belge de Saint-Luc, qui compte un millier de médecins répartis en divers groupes dans les principales villes du pays. Elle recrute des médecins et des infirmières. Une dizaine de postes au moins sont desservis par des praticiens d'élite, émules des missionnaires; je cite les Drs Molnar, Szeles, Dresse, Hemeryck, Cochaux, Winderinckx, Carlier, Ducuboir, Van Kan, Breyne et Capelle. Les infirmières ne le cèdent pas en générosité : il faut porter au tableau d'honneur M<sup>lles</sup> De Salmon et Parmentier à Kimpako, vicariat apostolique de Kisantu, poste créé par les Dames du Sacré-Cœur, et M<sup>lle</sup> Reeve à Baudouinville, vicariat apostolique du Haut-Congo, au poste des Pères Blancs.

A l'A. M. M. est annexée l'œuvre des ouvriers qui ravitaillent les établissements sanitaires de tout ce qui leur est nécessaire.

linge, pansements, produits pharmaceutiques, outillage chirurgical et interviennent même pour un tiers de la dépense dans la création de dispensaires.

Je constate dans le tableau statistique, à la fin de cet annuaire encyclopédique, que 5,170,688 malades ont été soignés dans les 347 hôpitaux et dispensaires existants et 544 lépreux dans les 26 léproseries.

L'instruction marche de pair avec l'hospitalisation et le catéchuménat. L'organisation scolaire comprend 78,778 écoles primaires fréquentées par 440,778 élèves, 27 écoles normales avec 1,558 normalistes, 65 écoles professionnelles où travaillent 2,319 élèves et 15 écoles moyennes avec une population de 848 élèves. Les maîtres s'aident de 9,275 moniteurs.

Enfin, l'*Annuaire* révélera à beaucoup l'existence des *Assistances sociales*, sorties de l'Ecole catholique de Service social (rue des Postes): quatre auxiliaires au Congo. Ayant débuté comme traits d'union entre les œuvres scolaires et d'assistance médicale, d'une part, et les milieux indigènes, d'autre part, elles s'efforcent d'adapter les femmes indigènes aux grands centres extra-coutumiers de Léopoldville, d'Elisabethville et de favoriser leur ascension sociale. Elles sont appelées, paraît-il, à exercer un apostolat de tout premier plan.

\* \* \*

Le fait saillant, le fait caractéristique de la situation du catholicisme dans la Colonie est, sans contredit, depuis l'arrivée en grand nombre des Congrégations religieuses d'hommes et de femmes, depuis l'accession des indigènes au sacerdoce, depuis l'organisation de la Délégation Apostolique, pendant ces cinq dernières années surtout, le mouvement qui entraîne les populations du Congo vers l'Eglise catholique va en s'accroissant et l'on est en droit de conclure de toutes les statistiques accumulées dans l'*Annuaire* qu'un grand avenir se lève pour l'Eglise noire. Les résultats obtenus dans le Ruanda-Urundi sont plus massifs sous doute que les résultats acquis dans le Congo belge, mais, à tout prendre, ceux-ci n'en sont pas moins remarquables.

Sur une étendue de territoires dont la superficie mesure 2,385,000 mètres carrés, et une population globale qui se chiffre par 9,735,000 indigènes, le Congo belge comptait, à la date du 30 juin 1934, 1,700,955 catéchumènes et baptisés; le Ruanda-Urundi, avec une population de 4 millions répartie sur une superficie de 54 millions de mètres carrés, comptait, à la même date, 595,870 catéchumènes et catholiques. Donc, Congo et Ruanda-Urundi totalisent 2,296,825 convertis.

On trouvera dans les quarante dernières pages, comme réunies en une puissante synthèse, les tableaux les plus complets donnant la superficie, la population des baptisés, des évangelisés, de ceux qui restent à convertir, le personnel européen et indigène,

les missionnaires de toutes les congrégations, le nécrologe de chacune d'elles. La durée moyenne de la vie de missionnaire au Congo était, pour la décennie 1880 à 1890, de trente-six ans, tandis que, depuis 1928, elle s'élève à quarante-sept ans. Indice encourageant de l'habitabilité de notre Colonie à la suite de transformations qui font présager de plus rapides progrès.

Je n'ai fait ici qu'effleurer les données générales les plus intéressantes de l'*Annuaire*, mais, en réalité, je n'ai rien dit qui puisse fournir une juste idée de cet immense rassemblement de toutes les informations démographiques, agricoles, scolaires, religieuses, sacramentelles. Chacun des 52 vicariats apostoliques est décrit, analysé, chiffré par une monographie spéciale avec une précision, une acribie, un luxe de détails qui n'a d'égal que le laconisme de l'expression.

Après l'avoir longuement compulsé, j'acquiesce à la conviction que personne, ni missionnaire, ni membre d'une Congrégation missionnaire, ni colonial, ni n'importe qui s'intéresse à la Colonie, à la marche de la civilisation, aux progrès de l'évangélisation, aucun Belge adulte ayant une teinture de culture générale, ne pourra se passer de l'*Annuaire des Missions catholiques au Congo belge*. Il n'en est aucun autre qui puisse s'égaliser au travail de M. l'abbé Corman (Edition Universelle, 53, rue Royale, Bruxelles). Par sa prodigieuse information, puisée aux sources, les Congrégations missionnaires, la Délégation Apostolique, l'Administration coloniale, par son impeccable ordonnance qui met chaque détail à sa place et facilite la consultation et la recherche, par son illustration, ses cartes, ses photos, cet *Annuaire* est seul capable de donner du Congo une connaissance nette et précise. Il est clair que s'arrêtant à la date de 1935, l'*Annuaire* doit être mis à jour et réimprimé pour garder sa valeur. Motif décisif d'accueillir avec empressement le volume actuel pour qu'il fasse régulièrement souche.

J. SCHYRGENS.

## Conférences Cardinal Mercier

17<sup>e</sup> année

ET

## Grandes Conférences Littéraires

9<sup>e</sup> année

La prochaine conférence sera faite le **mardi 28 janvier**, à 5 heures (Salle Patria) par

**M. Louis HOURTICQ,**

Membre de l'Institut. Inspecteur général des Beaux-Arts

SUJET :

**Art et Civilisation**

Cartes pour cette conférence : 10, 15 et 20 francs.

Location à la Maison F. Lauweryns, 20, rue Treurenberg (tél. 17.97.80)



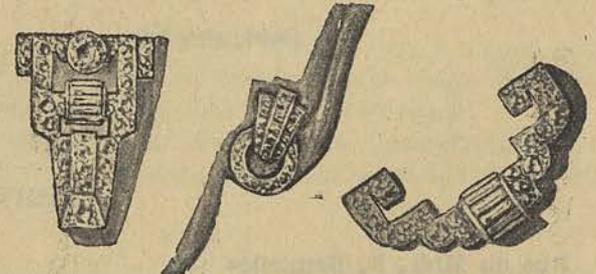
Fournisseur de la Cour

# SIMONET-DEANSCUTTER

EXPERT.  
FABRICANT.

## JOAILLIER ET ORFEVRE.

72 rue Coudenberg  
- BRUXELLES -




La montre DUOPLAN.

# Société Générale de Belgique

Société Anonyme établie à Bruxelles par arrêté royal du 28 août 1822.

Montagne du Parc, 3

Rue Royale, 38

Rue Ravenstein

Adr. télégr. : Générale : Bruxelles.

**BRUXELLES**

Compte chèques postaux n° 261.

**CAPITAL** . . . . . fr. 730.000.000.00  
**RÉSERVE** . . . . . fr. 1.129.053.000.00

**FONDS SOCIAL** . . . . . fr. 1.859.053.000.00

**CONSEIL DE DIRECTION :**

MM. Alexandre Galopin, Gouverneur;  
Félicien Cattier, Vice-Gouverneur;  
Jules Bagage, Directeur-Trésorier;  
Gaston Blaise, Directeur;  
Auguste Callens, Directeur;  
le baron Carton de Wiart, Directeur;  
Willy de Munck, Directeur;  
Albert d'Heur, Directeur;  
Charles Fabri, Directeur;  
Edgar Sengier, Directeur;  
Adolphe Stoclet, Directeur;  
Firmin Van Brée, Directeur;  
Edouard de Brabander, Directeur honoraire.

**COLLEGE DES COMMISSAIRES :**

MM. Edmond Solvay;  
Léon Eliat;  
le baron Adrien de Montpellier de Vedrin;  
le baron A. d'Huart;  
le baron de Trannoy;  
G. Mullie;  
Paul Hamoir;  
H. Vermeulen.  
le comte Patoul.

*Le Secrétaire,*  
M. Camille Lepêche.

## CAISSE GÉNÉRALE de REPORTS et de DÉPÔTS

SOCIÉTÉ ANONYME

**Siège social : BRUXELLES, rue des Colonies, 11**

**Capital : 320,000,000 francs**

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE - - Dépôts de Titres et de Valeurs - -  
Comptes de Chèques et de Quinzaine Lettres de Crédit - - Prêts sur Titres  
(taux variable) Coffres-Forts

**Bureaux de Quartier :**

Rue du Midi, 8, Bruxelles  
Rue de l'Autonomie, 2, Anderlecht;  
Parvis St-Gilles, St-Gilles;  
Square Sanctelette, 17, Bruxelles;

Rue des Tongres, 60-62, Etterbeek;  
Place Liedts, 18, Schaerbeek;  
Rue du Bailly, 79, Ixelles.